

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Année 2011

Le Directeur Général
Yvon MALARD

RAPPORT D'ACTIVITE 2011	Page 3
RAPPORT DE GESTION 2011	Page 4
COMPTES SOCIAUX	Page 7
COMPTES CONSOLIDES	Page 21
COMPTES CONSOLIDES 2011 – ETATS FINANCIERS	Page 46
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	Page 136
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	Page 139
COMPTES SOCIAUX 2011 – ETATS FINANCIERS	Page 141
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	Page 195
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE	Page 198
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 219

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

***RAPPORT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS***

Le 31 DECEMBRE 2011

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX et COMPTES CONSOLIDES

2011

SOMMAIRE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2011	7
1. 2011 : UNE DEGRADATION EN CONTINU DE LA CRISE DE LA DETTE	7
2. L'ECONOMIE MONDIALE FRAPPEE PAR UNE SUCCESSION DE CHOCS EN 2011	8
3. POLITIQUES MONETAIRES : MAINTIEN DES TAUX BAS POUR ENCORE AU MOINS DEUX ANS - 2011 : LE THEME DE LA NORMALISATION DES POLITIQUES MONETAIRES FAIT LONG FEU	9
4. MARCHE DU CREDIT : UNE FORTE DEPENDANCE A L'ISSUE DE LA CRISE DE LA DETTE SOUVERAINE 2011 : LA VOLATILITE ET LA RECHERCHE DE LIQUIDITE ONT EU RAISON DES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES	10
5. ENTREPRISES : BAISSSE DES MARGES, PAS DE DESENETTEMENT, MAIS UNE SOLIDE LIQUIDITE	10
6. MARCHE DES CHANGES : LE SORT DE L'EURO VA SE JOUER EN 2012, 2011 : UN ENVIRONNEMENT DE CRISE, MAIS UN EURO RELATIVEMENT STABLE	11
7. MARCHES DES ACTIONS - 2011, PREMIERE ANNEE DE PERFORMANCE NEGATIVE DES ACTIONS DEPUIS LE DEMARRAGE DU CYCLE BOURSIER EN MARS 2009	11
8. MATIERES PREMIERES EN 2012 : UNE ANNEE, DEUX SEMESTRES !	12
9. LA CONJONCTURE EN MIDI-PYRENEES : UNE ANNEE SOLIDE DANS UN ENVIRONNEMENT FRAGILE	12
L'ANNEE 2011 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31.....	13
1. FAITS MARQUANTS	13
1.1. <i>Activités clientèles</i>	13
1.2. <i>Résultats financiers</i>	13
1.3. <i>Situation financière</i>	14
1.4. <i>Perspectives</i>	14
2. ACTIVITE 2011	15
2.1. <i>Le fonds de commerce</i>	15
2.2. <i>La collecte</i>	15
2.3. <i>Le crédit</i>	15
2.4. <i>L'assurance de biens et de personnes</i>	16
2.5. <i>Les services</i>	16
3. LES COMPTES SOCIAUX 2011 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	17
3.1. <i>Le bilan</i>	17
3.2. <i>Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net</i>	19
4. LES COMPTES CONSOLIDES 2011	21
4.1. <i>Le Périmètre de consolidation</i>	21
4.2. <i>L'activité des filiales et des participations</i>	21
4.3. <i>Les éléments chiffrés de synthèse</i>	21
4.4. <i>Le résultat consolidé</i>	22
4.5. <i>Les fonds propres consolidés</i>	22
4.6. <i>Evènements postérieurs</i>	23
MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES	24
5. RISQUE DE CREDIT	25
5.1. <i>Objectifs et politique</i>	25
5.2. <i>Gestion du risque de crédit</i>	25
5.3. <i>Exposition</i>	28
6. RISQUE DE MARCHE	30
6.1. <i>Objectifs et politique</i>	30
6.2. <i>Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés</i>	31
6.3. <i>Exposition : activités de marché (Value at Risk)</i>	32
6.4. <i>Risque Action</i>	33
7. GESTION DU BILAN	34
7.1. <i>LA GESTION DU BILAN – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS</i>	34
7.2. <i>Risque de taux d'intérêt global</i>	34

7.3.	<i>Les risques de liquidité et de financement</i>	36
8.	POLITIQUE DE COUVERTURE.....	38
8.1.	<i>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)</i>	38
8.2.	<i>Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)</i>	38
8.3.	<i>Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)</i>	39
9.	RISQUE OPERATIONNEL.....	39
9.1.	<i>Objectifs et politique</i>	39
9.2.	<i>Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance</i>	39
9.3.	<i>Méthodologie</i>	40
9.4.	<i>Exposition</i>	42
10.	RISQUES DE NON-CONFORMITE	42
	LE CCI	43
	DIVIDENDES	45
	OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS	45

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2011

L'année 2011 a été marquée par **la crise des dettes souveraines**. Après la perte du AAA américain, ce fut le tour de l'ensemble des États européens d'être la cible des marchés financiers, pour trois raisons principales :

- D'une part, **le poids de la dette publique** de certains pays, et notamment les différences de situation entre la France et les autres pays AAA de la zone euro ;

- D'autre part, **l'enlisement de la situation grecque** sans que des solutions suffisamment crédibles puissent être adoptées par les membres de la zone euro. Ce déficit de gouvernance, qui avait été l'un des facteurs essentiels de la perte du AAA américain, a finalement pesé lourdement dans la balance, et ce d'autant plus que nombre de solutions proposées entraînaient un surcoût potentiel et donc une dette additionnelle pour les États sauveurs, dont certains avaient déjà des problèmes de gestion de leur propre dette.

- Enfin, la **dégradation de la situation économique** sous-jacente, qui a amené économistes et investisseurs à miser sur une récession en zone euro. La poursuite de la crise (scénario de « l'enlisement ») a un effet direct sur l'activité : plus elle dure, et plus la récession a des chances d'être sévère. Autrement dit, à des problèmes de dettes sont venues s'ajouter des inquiétudes sur la croissance, amorçant un inéluctable cercle vicieux.

Les anticipations de « normalisation de politique monétaire » entrevues en début d'année ont rapidement fait long feu, et c'est dans un environnement de crise de dette, de taux courts bas, de baisses de taux en Europe et d'attente d'un éventuel et nouveau programme de « Quantitative Easing » aux États-Unis que s'est clôturée l'année.

Dans un tel contexte, les actifs risqués ont fortement souffert : les actions ont cédé 18% dans la zone euro au cours des 12 derniers mois, et reculé de 17% en France, de 18% au Japon, 6% au Royaume-Uni, 19% en Chine, 27% en Italie, 11% en Corée, 26% au Brésil, 14% au Mexique. Seuls les États-Unis s'en sortent bien : 0% pour le S&P et +5% pour le Dow Jones... Dernier de la classe, sans grande surprise, le marché grec, qui a perdu plus de 90% depuis le début de la crise. Dans le même temps, la fuite vers la **qualité**, la recherche de **liquidité**, le **manque de visibilité** et la forte remontée de la **volatilité** (la correction d'une « énigme » de la première moitié de l'année) ont donné le coup de grâce au marché du crédit corporatif, et ce malgré la bonne santé des entreprises.

1. 2011 : une dégradation en continu de la crise de la dette

La crise de la dette a connu de nombreux développements en 2011. Même si tous les regards se sont tournés vers la zone euro, la crise concerne en réalité la quasi-totalité des pays avancés. Le niveau de stock de dettes (Japon et États-Unis), la faible croissance économique (Japon), la trajectoire de la dette (États-Unis, Japon ...) ou encore l'ampleur des efforts à faire pour ramener simplement le niveau de dette/PIB vers des niveaux raisonnables (États-Unis, Japon, Royaume Uni sont sur ce point tous trois dans des situations bien plus délicates que celle de la quasi-totalité des pays de la zone euro), le niveau des déficits courants (États-Unis et Royaume Uni) sont autant de points négatifs. Ce qui a frappé s'agissant de la zone euro, c'est bien évidemment les niveaux de dettes ou de

déficits (néanmoins bien inférieurs cependant à ceux du Japon ou des États-Unis), mais surtout la défaillance en termes de gouvernance, la cacophonie entre les pays de la zone euro et la chronique incapacité à trouver des solutions crédibles et viables à des problèmes, parfois mal identifiés.

Ce qui n'était au début qu'une crise de la dette grecque est rapidement devenu un problème plus sérieux. Après l'Irlande et le Portugal (une crise aisément gérable en termes de poids de dettes et de PIB), ce fut le tour de l'Espagne et de l'Italie. C'est à ce moment-là que la crise locale est devenue « systémique ». Durant cette phase, le noyau dur de la zone euro a joué le rôle de valeur refuge :

- Les taux allemands et ceux du noyau dur ont baissé en même temps que les taux américains, notamment durant les phases de fuite vers la qualité;
- Seuls les spreads de dettes des pays périphériques se sont dégradés;
- L'euro est resté relativement solide, car les réallocations de portefeuilles s'effectuaient au sein de la zone euro.

La mise sous surveillance de la France par les agences de notation a ajouté du stress et la crise a pris une nouvelle dimension. La contagion aux pays du noyau dur (dépréciation de l'euro, dégradation de tous les spreads, déconnexion - même éphémère - des taux allemands et des taux américains) a montré que la défiance se portait désormais sur la zone euro, et il aura fallu une alerte sur l'Allemagne (des difficultés lors d'une adjudication d'emprunts d'États allemands) pour que la cohésion entre les pays européens reprenne le dessus.

Le sommet européen des 8 et 9 décembre, s'est soldé par de véritables intentions, et surtout par la mise à plat de problèmes réels, sans compromis, comme en témoignent la « marginalisation » du Royaume Uni, les engagements écrits des 17 pays de l'Union ...

2. L'économie mondiale frappée par une succession de chocs en 2011

La croissance mondiale est passée de +5.1% en 2010 à près de +4% en 2011, par l'impact d'une succession de chocs :

- **La catastrophe de Fukushima**, survenue le 11 mars 2011, a provoqué la mort de près de 25 000 personnes et causé des dommages estimés à 200-300 Mds \$ par le FMI. Le PIB du Japon s'est contracté de plus de 2% au cours du 1er semestre 2011 et les secteurs industriels de nombreux pays ont connu de sérieuses perturbations, le Japon étant présent dans 4.5% des échanges mondiaux. Aux États-Unis notamment, la production du secteur automobile a chuté de près de 16%. La reconstruction du Japon a permis un rebond d'activité au S2 2011 et une normalisation des chaînes productives. Au T3 2011, le PIB du Japon progressait ainsi de +1.4% en glissement trimestriel, tandis que la production du secteur automobile américain s'inscrivait en hausse de près de 25% en glissement trimestriel.

- Le dynamisme du monde émergent, la saturation des capacités de production, la liquidité injectée par les banques centrales et surtout le printemps arabe ont été autant d'éléments qui ont contribué à la poursuite de **l'envolée des prix des matières premières** au premier semestre. En juin 2011, l'indice des matières premières s'inscrivait en hausse de 30% sur un an.

L'augmentation du prix des matières premières a amputé le pouvoir d'achat des ménages et les marges des entreprises de la plupart des pays, et ce d'autant plus qu'ils en étaient des utilisateurs intensifs. Aux États-Unis, la consommation n'a ainsi progressé que de 0.7% au cours du premier semestre 2011.

Par ailleurs, dans les pays émergents, la hausse du prix des matières premières a contraint les banques centrales à durcir leur politique monétaire pour juguler les tensions

inflationnistes. En glissement annuel, l'Indice des Prix à la Consommation a atteint un pic à 6.5% en Chine en Juillet 2011, à +10% en Inde ou encore à +7.3% au Brésil en septembre 2011. Les interventions des banques centrales ont conduit à un reflux de l'inflation (+4.2% en Chine, +9.1% en Inde, +6.6% au Brésil pour le mois de novembre 2011) et à un ralentissement conjoncturel. La croissance du PIB a décéléré de +9.7% à 9.1% en Chine, de +7.8% à +6.9% en Inde et de +4.2% à 2.1% au Brésil entre les T1 et T3 2011.

- A partir de l'été 2011, **d'importants problèmes de gouvernance** ont été relevés des deux côtés de l'Atlantique concernant la gestion des dettes souveraines.

En Europe, le sommet du 21 juillet a engagé une nouvelle restructuration de la dette grecque, sans qu'un prêteur en dernier ressort soit clairement identifié pour prévenir des attaques spéculatives contre les autres pays de l'UEM (le FESF n'était pas encore opérationnel et la

BCE n'avait pas pour mandat de le remplacer).

De vives tensions se sont alors développées dans la sphère financière et les conditions de financement des agents économiques se sont détériorées. Cela devrait impliquer une contraction des dépenses des entreprises dans un contexte où les perspectives de demande ressortent affaiblies par les mesures d'austérité annoncées. En Europe, l'activité s'est probablement contractée au T4 2011. Aux Etats-Unis, l'accord budgétaire nécessaire pour relever le plafond de la dette début août n'a été conclu qu'au dernier moment, laissant planer le spectre d'un défaut de paiement de l'Etat durant tout le mois de juillet et conduisant Standard and Poor's à dégrader la note américaine le 2 août. Cela a entraîné un choc sur la confiance des agents. Cependant, la politique monétaire très accommodante menée par la Fed a permis que le stress financier reste contenu et que la croissance américaine reste en territoire positif au S2 2011.

Les chocs précédents ont *in fine* conduit à un ralentissement de la croissance mondiale d'environ 1%. Les pays émergents sont néanmoins parvenus à afficher une croissance moyenne supérieure à 6.5% tandis que les pays développés n'ont crû que de près de 1.5%. L'année 2011 a donc confirmé que la croissance potentielle de ces pays avait été particulièrement affaiblie par la crise de 2007-2008. La révision des comptes publics a révélé que les Etats-Unis n'avaient retrouvé leur PIB d'avant crise qu'au T2 2011 tandis qu'une majorité de pays européens n'ont pas renoué avec leur niveau d'activité de 2007.

3. Politiques monétaires : maintien des taux bas pour encore au moins deux ans - 2011 : le thème de la normalisation des politiques monétaires fait long feu

L'année 2011 avait débuté sur le thème de la normalisation. Les perspectives de croissance économique étaient relativement bonnes, les résultats des entreprises prometteurs, et les banques centrales avaient usé d'instruments non conventionnels qui avaient poussé les taux d'intérêts courts et longs vers des niveaux extrêmement faibles.

Les grandes économies émergentes, pour leur part, avaient déjà entamé leur cycle de resserrement monétaire, notamment pour tenter de renverser une inflation qui devenait menaçante.

La fin du Quantitative easing aux Etats-Unis et dans d'autres pays (Royaume-Uni notamment) incitait la communauté financière à miser sur des resserrements monétaires soit pour revenir à des niveaux de taux « normaux », soit pour enrayer des craintes inflationnistes (pays émergents), soit les deux. Effectivement la BCE a entamé un cycle de resserrement monétaire, relevant par deux fois son taux directeur.

Au cours de l'été, la configuration de marché a changé de façon radicale. Les anticipations de politique monétaire ont été revues de façon très significative, la poursuite de la crise de la dette en Europe et **le ralentissement économique général ont eu raison du thème de la normalisation.**

Parmi les éléments marquants, on notera le **débat intense autour du rôle de la BCE** dans la crise de la dette. La BCE a stoppé net son cycle de resserrement monétaire, et a remis en place un programme d'achats de dettes souveraines (programme SMP) ayant pour but de soutenir les dettes publiques en Europe, avant finalement d'engager un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs.

Pays émergents : du durcissement à l'assouplissement.

Les pays émergents ont cessé de durcir leur politique monétaire à l'été 2011. D'une part, parce que les pressions inflationnistes étaient moins vives. D'autre part, et surtout, parce qu'avec les tensions extrêmes sur les dettes souveraines, la crise a pris une dimension mondiale (montée de l'aversion pour le risque, chute des bourses y compris en Asie).

4. Marché du crédit : une forte dépendance à l'issue de la crise de la dette souveraine 2011 : la volatilité et la recherche de liquidité ont eu raison des obligations d'entreprises

La crise des dettes souveraines européennes a été la source principale de volatilité et le premier facteur d'écartement des spreads de crédit. Avec l'entrée de l'Italie dans la crise en août, les marchés ont enregistré un pic de volatilité et une forte aversion pour le risque, craignant de plus en plus l'apparition d'un cercle vicieux entre le durcissement des politiques budgétaires et le resserrement des conditions de crédit bancaire, avec pour conséquence potentielle une récession en double creux (*double dip*). Les titres à haut rendement et les signatures financières ont été les plus touchés et les valorisations actuelles intègrent déjà une récession. En l'absence d'issue politique déterminante, les spreads de crédit et la volatilité sont très élevés.

Le volume de nouvelles émissions a baissé, en particulier sur le segment du haut rendement et financier. La liquidité du marché secondaire a beaucoup diminué.

5. Entreprises : baisse des marges, pas de désendettement, mais une solide liquidité

Contrairement aux financières et aux souverains, les grandes entreprises européennes ont été relativement épargnées par les bouleversements de 2011, et ont été considérées comme des valeurs "refuge". Cette tendance est observable depuis plus de 2 ans : les entreprises ont séduit les investisseurs par leurs capacités de réduction des coûts et d'assainissement des bilans. Au départ, on pensait que 2011 serait une année de croissance régulière, qui permettrait aux entreprises de poursuivre leur développement et leur désendettement. Toutefois, avec du recul, on peut dire que 2011 a été l'année des anticipations contenues, et les sociétés sont encore inquiètes quant aux perspectives de croissance de 2012 et des années suivantes.

Malgré une amélioration globale de la situation des entreprises ces deux dernières années, l'endettement brut n'a pas beaucoup diminué (-6 % en moyenne par rapport aux sommets de 2008). En revanche, les ratios de couverture de l'endettement net ont été nettement relevés grâce à l'accumulation de trésorerie sur les bilans. C'est principalement la conséquence 1/ du succès des mesures de réduction continue des coûts et 2/ de la baisse des investissements et des dividendes, qui a permis de doper les niveaux de trésorerie.

6. Marché des changes : le sort de l'euro va se jouer en 2012, 2011 : un environnement de crise, mais un euro relativement stable

1. **L'euro** est resté à peu près stable en dépit de l'aggravation de la crise des dettes souveraines. Cela s'explique par l'augmentation des entrées nettes de titres de portefeuille enregistrées dans la zone euro.

2. **Le franc suisse** a servi de valeur refuge évoluant de concert avec les spreads souverains périphériques. Il a atteint son plus haut niveau historique durant l'été, que ce soit face à l'euro ou en terme de taux de change effectif réel. Le seuil symbolique de la parité face à l'euro a même été franchi en août. Les pressions déflationnistes ont conduit la banque centrale (BNS) à intervenir violemment, en fixant un plancher pour l'EUR/CHF (1,20).

3. **Le yen** s'est nettement apprécié suite à la catastrophe de Fukushima (mars). Les opérateurs ont anticipé que le yen s'apprécierait comme après le tremblement de terre de Kobé en 1995 (flux de rapatriements de capitaux notamment des assureurs). Pour éviter que ce scénario ne se reproduise, la BoJ est intervenue sur le marché des changes. Depuis l'été, le dollar/yen s'est stabilisé depuis lors au voisinage de 77 Y/\$.

4. **Les devises des pays émergents** se sont dépréciées face au dollar avec la montée de l'aversion pour le risque liée à la crise des dettes souveraines. On retrouve là le comportement observé dans les phases d'aversion pour le risque extrême, durant lesquelles le dollar joue les valeurs refuges. Même si les fondamentaux sont plus solides (croissance plus soutenue, nombreux pays en excédent courant), les investisseurs étrangers des pays avancés – en Europe ou aux Etats-Unis notamment – ont tendance à rapatrier les capitaux, ce qui pèse sur les bourses et sur les devises locales.

7. Marchés des actions - 2011, première année de performance négative des actions depuis le démarrage du cycle boursier en mars 2009

L'année 2011 se décompose en deux semestres bien distincts :

Au premier semestre, la problématique est celle de l'inflation et de la désynchronisation des politiques monétaires. Portés par le QE2 américain, les marchés absorbent la contagion de la crise européenne au Portugal, le tsunami japonais et le printemps arabe. Mais les marchés émergents souffrent d'une politique monétaire de plus en plus restrictive pour faire face à la montée des prix des matières premières.

Au second semestre le risque de récession pointe, alors que les politiques monétaires sont partout passées en mode attentiste. Les Etats-Unis déçoivent sur la croissance du PIB du deuxième trimestre et sur l'incapacité du congrès à se mettre d'accord, ce qui conduit à la perte du AAA et au décrochage des marchés en août. En Europe, le sommet du 23 juillet ne rassure pas. Le 26 octobre, l'Autorité Bancaire Européenne précise que les 9% exigés de Core Tier doivent tenir compte des dettes souveraines à leur valeur de marché, ce qui renforce le cercle vicieux. Le G20 du 3-4 novembre se solde par un échec. Enfin, pour la première fois dans ce cycle, les profits des sociétés au troisième trimestre déçoivent en Europe contrairement au cas américain.

Sur l'année, les marchés baissent, si les Etats-Unis et le Royaume-Uni (QE et devises sous-évaluées) résistent, les pays émergents (politique monétaire restrictive), la zone Euro (crise européenne) et le Japon (Tsunami) s'enfoncent rapidement.

8. Matières premières en 2012 : une année, deux semestres !

Après +12% au T1, les T2, T3 affichent tous les deux une baisse de -9% et -11% respectivement. Depuis octobre, les prix des matières premières sont en hausse de 10%, ce qui devrait permettre à ces dernières de finir l'année comme elles l'ont commencée. Toutefois, les différents secteurs composant cet indice ont connu des trajectoires bien différentes.

Les deux secteurs qui ont le plus souffert sur l'année 2011 sont les secteurs des métaux industriels et l'agriculture. Les métaux industriels affichent une baisse de 20% qui s'explique par l'effondrement du prix du cuivre et de l'aluminium. Le cuivre s'échange à 7763\$/MT au 1^{er} décembre alors qu'au début de l'année, il était de 9650\$. Du côté de l'agriculture, on assiste également à une chute de l'indice qui comme celui des métaux industriels est en baisse de 20% sur l'année. Toutefois la dispersion entre matières agricoles est restée forte avec un prix du blé en baisse de 20% alors que dans le même temps, le prix du maïs est resté stable par rapport au début de l'année.

Le secteur de l'énergie est en hausse de 7% mais l'année a été marquée par l'évolution de l'écart de prix entre Brent et WTI. En effet, l'écart de prix entre les deux valeurs a atteint un pic historique, 29\$ en septembre, pour finalement s'établir à 7\$. Le baril de Brent est ainsi en hausse de 17% alors que le WTI n'augmente que de 9% sur l'année 2011. Le marché pétrolier a aussi été marqué par le « printemps arabe » qui a eu un impact sur le pétrole notamment en Lybie où 1,7mb/j ont manqué sur le marché.

Le secteur où on peut relever **les performances les plus élevées est de loin celui des métaux précieux.** Ces derniers sont en hausse de 20%. Un climat d'incertitude croissant sur la sortie de crise de la zone euro et les perspectives de récession dans cette même zone ont permis à l'or de voir passer son prix de 1406\$ à 1745\$. En termes réels, l'or a frôlé son plus haut historique atteignant les 1900\$. L'argent, bien que plus volatil que l'or, a également connu une hausse de 8% sur l'année.

9. La conjoncture en Midi-Pyrénées : une année solide dans un environnement fragile

La **production industrielle** en Midi-Pyrénées est restée stable dans l'ensemble. Toutefois, les évolutions sont assez contrastées selon les secteurs. Si l'on observe une activité soutenue dans le matériel de transport, aéronautique notamment, ou encore dans les équipements électriques, électroniques et informatiques, une baisse sensible est relevée dans les industries agroalimentaires.

La bonne tendance s'est poursuivie dans le domaine des **services marchands**.

L'activité a été globalement stable dans le **bâtiment**, avec un plus grand dynamisme dans le second oeuvre que dans le gros oeuvre. Les **travaux publics** ont connu un niveau d'activité en amélioration même si les carnets sont encore en deçà de la normale en raison de la faiblesse de la demande publique.

Dans le **commerce de gros**, l'activité est apparue bien orientée avec des courants d'affaires qui ont nettement progressé dans les différentes branches. Les carnets de commandes se sont regarnis et sont jugés de bon niveau, les stocks se sont allégés.

L'ANNEE 2011 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31

Une PME coopérative de banque assurance et immobilier qui accompagne l'ensemble de ses clientèles au quotidien et finance leurs projets

1. Faits marquants

1.1. Activités clientèles

Sur l'année 2011, au rythme d'une activité clientèle soutenue, le Crédit Agricole Toulouse 31 a enregistré de belles performances commerciales :

- 22 000 entrées en relation sur le marché des particuliers, dont la moitié ont moins de 25 ans, soit une accélération de la conquête de 11% sur un an;
- un développement de ses produits d'épargne grâce à l'ouverture de 52 800 nouveaux livrets, de 13 300 PEL et de 9 800 contrats d'assurance vie;
- un accroissement du niveau de ses encours de collecte bancaire conservée au bilan de la Caisse régionale de 350 millions d'euros;
- une activité très soutenue sur la fin de l'année 2011 sur le marché de l'habitat. Grâce à la réactivité de ses réseaux et à la proximité de ses décideurs notamment sur les projets des primo accédants, elle a financé plus de 7 500 projets dont 2 300 sur les deux derniers mois de l'année. Elle a également activement participé au développement économique des professionnels du département par la distribution de près de 522 millions d'euros de nouveaux crédits (+16%);
- un portefeuille d'assurance des biens et des personnes qui progresse de plus de 14% et un taux d'équipement de sa clientèle qui progresse de plus de 3 points sur les assurances de biens, matérialisant la confiance de sa clientèle sur son offre toujours compétitive.

1.2. Résultats financiers

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre se stabilise à 255,3 millions d'euros, dans un contexte marqué par la hausse du prix du refinancement, phénomène amplifié par une importante pression sur les prix des services bancaires.

L'évolution des charges d'exploitation (+5,9%) traduit, d'une part, l'impact des charges liées au projet de système d'information unique des 39 Caisses Régionales de Crédit Agricole qui a démarré en juin 2010 et, d'autre part, l'évolution de sa masse salariale avec les 45 créations nettes d'emploi de la fin de l'année 2010 investies dans son réseau de proximité au service des clientèles patrimoniales et professionnelles.

Les politiques engagées au sein de la Caisse régionale sur la surveillance et la gestion des risques crédit ont permis de faire diminuer l'impact du coût du risque sur le résultat de 20% sur l'année 2011. Le résultat net social affiche donc une progression de 6,5% à 58,7 millions d'euros.

Le taux des créances douteuses et litigieuses fléchit pour atteindre à fin décembre 3,38%, couvert à 82,6% par des provisions.

1.3. Situation financière

La situation financière de la Caisse régionale Toulouse 31 s'est renforcée en 2011.

Ses capitaux propres consolidés s'établissent à 964 M€. Un ratio Bâle 2 à 15,71% et un ratio de liquidité réglementaire à 111% viennent garantir confortablement la sécurité financière de son activité.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) résiste à 50,50 euros au 31 déc. 2011 dans un marché nerveux et morose. Ce cours reste toujours très décalé par rapport à la valeur de l'entreprise (actif net à 172,34 euros par titre).

Toujours soucieux d'associer les porteurs de CCI aux résultats de l'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 28 mars 2012 le versement d'un dividende en hausse, qui s'établirait à 3,80 euros ce qui représente une rémunération de 7,52%.

1.4. Perspectives

La conjoncture financière, économique et sociale difficile, ne remet pas en cause le potentiel de développement de nos activités de banque assurance et immobilier sur le marché toujours porteur de la Haute-Garonne.

Les ambitions de croissance de la collecte bilancielle sur 2012, permettront à la Caisse régionale de continuer à financer les besoins de toutes nos clientèles.

Enfin, dans le cadre de nos orientations stratégiques, nous poursuivons notre développement sur les relais de croissance que constituent les clientèles patrimoniales, les assurances et les activités immobilières. A ce titre, le 27 décembre dernier a été signé le rachat d'AVANTIM, gestionnaire d'actifs immobiliers toulousain. Cette opération permet à la marque Square Habitat de couvrir dorénavant l'ensemble des métiers de l'immobilier et de déployer désormais 110 salariés, professionnels de l'immobilier sur la Haute-Garonne.

2. Activité 2011

2.1. Le fonds de commerce

A l'issue de l'exercice 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a élargi sa base de clientèle, qui compte désormais plus de 428 000 clients particuliers (dont plus de 21% ont moins de 25 ans) et professionnels.

132 000 clients sont désormais sociétaires (+ 4 300) et participent lors des Assemblées Générales à la vie mutualiste de la Caisse régionale.

19 900 nouveaux dépôts à vue ont été ouverts en 2011 (+14,3%).

2.2. La collecte

Au 31 décembre 2011, l'encours global de la collecte clientèles, en progression de 1,7%, s'établit à 10,1 milliards d'euros, soit une collecte globale supplémentaire sur l'année de 167 millions d'euros et une collecte bilan supplémentaire de plus de 350 millions d'euros.

- Le contexte de taux relativement bas a profité à l'encours des dépôts à vue de la Caisse régionale qui a progressé de 4,1% soit 73 millions d'euros de variation annuelle.
- L'attrait des produits bancaires sécurisés a profité à l'épargne bancaire avec une progression de 8,3% soit 277 millions d'euros de variation annuelle nette mais n'a pas été favorable aux valeurs mobilières qui enregistrent une baisse de 16,0%, soit une variation négative de 251 millions d'euros, essentiellement sur les OPCVM à court terme.
- Les encours de produits assurance vie ont également progressé de 2,6%, soit 67 millions d'euros de variation nette, essentiellement sur des contrats « multi supports ».

2.3. Le crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué au long de l'année 2011 près de 1 300 millions d'euros de crédit à moyen terme sur l'ensemble de ses clientèles.

Au 31 décembre 2011, ses encours de crédit ont progressé de 316 millions d'euros (soit +5,2%).

Elle enregistre une belle performance sur le financement de l'habitat avec 675 millions d'euros de financement, soit une hausse de 10,2% sur l'année 2011, favorisée par une fin d'année très dynamique boostée par l'annonce de la réduction des avantages pour les primo accédants sur les prêts à taux zéro.

Son accompagnement des PME-PMI du département de la Haute-Garonne s'est également traduit par 338 millions d'euros de financement attribué sur l'année à moyen et long terme, et près de 462 millions d'euros d'utilisation de concours de trésorerie pour 1 130 millions d'euros d'engagements.

La Caisse régionale a montré également encore cette année qu'elle restait le premier partenaire financier de l'agriculture. Elle a financé 51 millions d'euros en faveur des agriculteurs.

L'année 2011 a été également marquée par le fort développement des financements accordés aux collectivités publiques avec 132 millions d'euros de crédit distribué.

2.4. L'assurance de biens et de personnes

Son portefeuille d'assurance compte désormais 150 800 contrats, c'est-à-dire qu'un client bancaire sur 3 est assuré par la Caisse régionale.

En 2011, on retiendra :

- la progression du taux d'équipement de ses clients sur l'ensemble de l'offre,
- la poursuite du développement de l'assurance Multirisques habitation avec la commercialisation de près de 9 400 contrats soit une progression de 7% par rapport à 2010 ;
- la souscription de près de 6 900 contrats Auto et deux roues soit une hausse de 5%;
- en matière d'assurance de personnes, 14 300 nouveaux contrats sur l'année et une « vente flash de 3 jours » sur son site internet dédiée à la protection juridique qui a séduit 3 300 clients;
- 2 600 clients sont équipés en 2011 de l'offre Assurance Tous Mobile lancée en fin d'année 2010 (ATM) pour protéger leurs équipements nomades tels que : téléphones portables, ordinateurs portables, appareils photos et caméscopes numériques, lecteurs baladeurs MP3/MP4, livres électroniques etc.

Sur le marché des professionnels, la Caisse régionale propose également une gamme de produits d'assurance couvrant aussi bien l'outil de travail que l'exploitant et ses salariés. Avec près de 8 300 contrats d'assurances, un professionnel sur 5 est assuré par la Caisse régionale.

Enfin, la couverture des prêts à l'habitat, qui garantit aux souscripteurs la prise en charge de leur crédit en cas de décès ou d'invalidité, a progressé sur l'année 2011 et s'établit à 135% de l'encours total des prêts à l'habitat (en progression de 7,5 pts).

2.5. Les services

Avec près de 560 000 contrats actifs sur 2011, la Caisse régionale continue d'améliorer les équipements de ses clientèles.

Au-delà des équipements bancaires traditionnels, elle propose des produits et services intégrant toutes les évolutions technologiques : Créances Services, pour le financement des besoins de trésorerie des professionnels, le pack e-commerce qui propose la création et la gestion d'une véritable boutique en ligne, et le lancement de l'offre KWIXO en juin 2011, la 1ère solution bancaire de paiement sécurisé, pour transférer de l'argent entre particuliers et effectuer des paiements sur des sites marchands. 1400 clients ont déjà été séduits par cette offre innovante.

3. Les comptes sociaux 2011 : bilan et compte de résultat

3.1. Le bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (en millions d'euros)

ACTIF	2010	2011	Variation	PASSIF	2010	2011	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	87,4	123,0	40,7%	Opérations interbancaires et assimilées	7,2	4,9	-31,9%
Opérations internes au Crédit Agricole	615,5	768,7	24,9%	Opérations internes au Crédit Agricole	3 836,6	4 097,3	6,8%
Opérations avec la clientèle	6 007,8	6 288,6	4,7%	Comptes créditeurs de la clientèle	2 366,5	2 650,5	12,0%
Opérations sur titres	436,5	424,3	-2,8%	Dettes représentées par un titre	381,0	265,4	-30,3%
Valeurs immobilisées	429,1	402,6	-6,2%	Comptes de régularisation et passifs divers	137,9	123,9	-10,2%
Actions propres	2,6	2,9	11,5%	Dettes subordonnées, Provisions et Fonds pour risques bancaires généraux	217,7	227,9	4,7%
Comptes de régularisation et actifs divers	129,4	168,3	30,1%	Capitaux propres hors FRBG	706,2	749,8	6,2%
				Bénéfice de l'exercice	55,2	58,7	6,3%
TOTAL	7 708,3	8 178,4	6,1%	TOTAL	7 708,3	8 178,4	6,1%

Le total du bilan atteint 8 178 milliards d'euros, en progression de 6,1 % par rapport à 2010. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

3.1.1 L'actif

Les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole reprennent principalement le compte courant de trésorerie et les opérations de trésorerie court terme. L'évolution 2011 (+ 153 millions d'euros) résulte, d'une part de la mise en place du dispositif Switch (+78,4 millions d'euros) et des opérations de gestion du refinancement et de la liquidité avec une hausse des placements monétaires à terme (74,8 millions d'euros).

L'évolution des opérations avec la clientèle est la traduction comptable de l'activité crédits dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

L'encours de portefeuille titres diminuent de 12,2 millions d'euros, essentiellement lié à la baisse des encours sur le portefeuille OPCVM.

3.1.2 Le passif

Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 260,7 millions d'euros, en raison principalement de la progression des avances souscrites auprès de Crédit Agricole S.A. Ces opérations sont la résultante d'une gestion active de la liquidité.

Les comptes créditeurs de la clientèle sont en augmentation de 284 millions d'euros, principalement en raison d'un accroissement des dépôts à terme (+ 210,7 millions d'euros).

La Caisse régionale enregistre 21 factures échues au 31 décembre 2011. Le montant des factures en instance de règlement à cette même date est de 55 K€, ventilé dans l'échéancier ci-dessous (en milliers d'euros) :

	Echues	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 9 mois	de 9 Mois à 1 an	> 1 an	Total
2011	10	43	0	2	0	0	0	55
Rappel 2010	10	197	0	13	0	0	0	220

Les provisions et dettes subordonnées comprennent les TSR pour 25,3 millions d'euros, les comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 90,2 millions d'euros (contre 87,2 millions d'euros en 2010) ainsi que les provisions pour risques et charges.

Ces dernières augmentent de 9,6 millions d'euros pour atteindre 104,1 millions d'euros, principalement en raison de la création de provisions dédiées à la couverture des risques de crédit futurs des filières Automobile, Transport, Construction et Immobilier.

Les capitaux propres, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissement, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 749,8 millions d'euros, en hausse de 43,6 millions d'euros, issus de la mise en réserve des résultats conservés relatifs à l'exercice 2010.

3.1.3 Le hors bilan

Engagement Hors Bilan au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	2010	2011	ENGAGEMENTS RECUS	2010	2011
Engagements de Financement			Engagements de Financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits		170,0	Engagements reçus d'établissements de crédit	250,1	300,2
Engagements en faveur de la clientèle	738,2	861,3	Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie			Engagements de Garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	6,8	240,9	Engagements reçus d'établissements de crédit	233,9	224,6
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	45,4	52,4
Engagements d'ordre de la clientèle	189,9	201,1	Engagements reçus de la clientèle	1 607,8	1 806,9
Total	934,9	1 473,3	Total	2 137,2	2 384,1

Les engagements donnés passent de 935 millions d'euros à 1 473 millions d'euros en 2011, en hausse de 538 millions d'euros (suite à la garantie donnée à Crédit Agricole S.A. dans le dispositif Switch pour 232 M€ et la mise en place d'accords de refinancement en faveur de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la gestion de la liquidité 170 M€).

Les **engagements reçus** augmentent de 246,9 millions d'euros pour atteindre 2 384,1 millions d'euros (soit + 11,5 %).

Cette évolution résulte principalement :

- de l'accroissement des accords de refinancement reçus de avec Crédit Agricole S.A. pour 50 M€.
- de l'accroissement des garanties reçues de CAMCA sur les crédits habitat accordés (+ 177,7 millions d'euros).

3.2. Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net

3.2.1 Le Produit Net Bancaire

en K€

	Décembre 2010	Décembre 2011	Variation Déc. 11 - Déc. 10
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	127 505	124 224	-2,6%
Revenus des titres	15 406	16 174	5,0%
Produits net des commissions	113 042	112 780	-0,2%
Produits nets sur opérations des portefeuilles	1 448	3 811	163,2%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-2 366	-1 722	-27,2%
PNB	255 035	255 267	0,1%

Au 31 décembre 2011, le Produit Net Bancaire s'est stabilisé à 255,3 millions d'euros. La part issue des activités clientèles affiche une baisse de 1,7% en lien avec la hausse du coût du refinancement, le maintien à des niveaux de rémunération élevée de la collecte et la pression sur les prix des services bancaires.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés sont en baisse de 3,3 millions d'euros (-2,6%) par rapport à 2010.

Cette diminution provient essentiellement du contexte de taux. Une moindre rémunération de ses encours de collecte avec des taux de remplacement relativement bas et des prix de refinancement de ses crédits élevé en lien avec le prix élevé de la liquidité sur l'année 2011.

Les revenus des titres progressent de 0,8 millions d'euros. Cette progression est essentiellement liée à une augmentation des dividendes sur les titres de participation dans le groupe Crédit Agricole.

Les produits nets des commissions sont en baisse de 0,3 million d'euros par rapport à 2010. Malgré une activité dynamique et une évolution favorable des volumes sur l'ensemble de ses prestations de banque assurance, les mesures gouvernementales et les pressions sur le prix des services bancaires ont fortement contraint l'évolution des commissions reçues.

Les produits nets sur opérations des portefeuilles sont en progression de 2,4 millions d'euros essentiellement du fait d'une plus forte externalisation de plus values en 2011 (+3,3 millions d'euros) sur le portefeuille de placement de la Caisse régionale.

3.2.2 Du Produit Net Bancaire au Résultat Brut d'exploitation

en K€

	Décembre 2010	Décembre 2011	Variation Déc. 11 - Déc. 10
PNB	255 035	255 267	0,1%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	-127 868	-135 398	5,9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	127 167	119 869	-5,7%

Les charges de fonctionnement nettes progressent de 7,5 millions d'euros soit +5,9 %

L'évolution des charges de fonctionnement de 7,5 millions d'euros résulte :

- Pour 5,1 millions d'euros, de la progression de la masse salariale (+3,4 millions d'euros), des charges sociales (+2,5 millions d'euros), compensé en partie par une augmentation des refacturations de personnels détachés dans les filiales (-0,8 millions d'euros). L'effectif s'est accru de 48 personnes en moyenne sur l'année 2011 pour un total de 1 249 collaborateurs fin 2011 ;
- Pour 1,9 millions d'euros de l'évolution des charges informatiques en lien avec la construction du système d'information national cible NICE;
- Pour 0,5 millions d'euros sur les autres charges principalement logée sur la nouvelle taxe systémique.

Son coefficient d'exploitation s'établit pour l'année 2011 à 53% en hausse de 2,9 points.

3.2.3 Du résultat brut d'exploitation au résultat net

en K€

	Décembre 2010	Décembre 2011	Variation Déc. 11 - Déc. 10
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	127 167	119 869	-5,7%
<i>COEF. EXP</i>	50,1%	53,0%	+2,9 pts
Coût du risque et FRBG	-38 677	-31 039	-19,7%
Provisions et exceptionnel	-1 401	-2 475	76,7%
Impôt sur les bénéfices	-31 938	-27 634	-13,5%
RESULTAT NET	55 151	58 721	6,5%

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 7,3 millions d'euros (-5,7%) en lien avec l'affaïssement du PNB clientèle et des charges de fonctionnement en forte évolution traduisant les investissements humains et technologiques de la Caisse régionale nécessaires à son développement.

Sur l'année 2011, le coût du risque y compris FRBG s'affiche en diminution de -7,6 millions d'euros (-19,7%) pour un montant de 31,0 millions d'euros qui se décompose ainsi :

- Le risque crédit lié au provisionnement individuel des encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) pour 20,1 millions d'euros, en baisse 13,9 millions d'euros grâce aux politiques engagées au sein de la Caisse régionale sur la surveillance et la gestion des risques;
- Les « autres risques » collectifs et filières s'élèvent à 8,3 millions d'euros au total ;
- Une provision FRBG pour 2,7 millions d'euros.

Le taux de CDL est en diminution sur l'exercice à 3,38%, et le taux de couverture des créances douteuses est de 82,6%.

La Caisse régionale a choisi de renforcer la couverture globale des risques de ses encours de crédit pour la porter de 3,4% en 2010 à 3,7%* fin 2011 (en capital).

$$* \text{ Taux de couverture global} = \frac{\text{Total provisions individuelles et collectives et F.R.B.G}}{\text{Total encours de crédit}}$$

La charge fiscale de l'exercice 2011 atteint 27,6 millions d'euros, en baisse de 4,3 millions d'euros par rapport à 2010.

Son résultat net progresse de 6,5% à 58,7 millions d'euros lui permettant de conforter sa structure financière.

Les résultats des 5 derniers exercices sont disponibles dans la note 39 des annexes aux états financiers individuels.

4. Les comptes consolidés 2011

4.1. Le Périmètre de consolidation

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est composé :

- de la Caisse régionale,
- des 45 Caisses Locales,
- de 4 fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié et Ozenne Institutionnel, Toulouse 31 Court Terme et Toulouse 31 Obligations.

4.2. L'activité des filiales et des participations

Afin d'accentuer sa participation au développement du tissu économique régional, la Caisse régionale Toulouse 31 a participé à l'augmentation de capital de la structure Grand Sud Ouest Capital à hauteur de 4 M€, société de financement dont la zone de chalandise s'étend notamment sur le département Haute Garonne.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a continué le développement de ses activités immobilières au travers de la marque Square Habitat, par l'acquisition du réseau AVANTIM, par l'intermédiaire de sa filiale MTI.

Les autres filiales ne présentent pas d'activité significative.

4.3. Les éléments chiffrés de synthèse

Le total du bilan consolidé s'établit à 8,3 milliards d'euros, représentant une augmentation de 7,1 % par rapport à 2010.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 963,7 millions d'euros, contre 923,8 millions d'euros en 2010. Le résultat net consolidé 2011 s'élève à 58,0 millions d'euros contre 67,2 millions d'euros en 2010.

En Millions d'euros	Décembre 2010	Décembre 2011	Variation Dec 10 - Dec 11
Produit Net Bancaire	261,9	248,3	-5%
Résultat net part du Groupe	67,2	58,0	-14%
CAPITAUX PROPRES	923,8	963,7	4%
BILAN	7 780,2	8 331,4	7%

4.4. Le résultat consolidé

Le résultat net consolidé 2011 s'élève à 58,0 millions d'euros contre 67,2 millions d'euros en 2010.

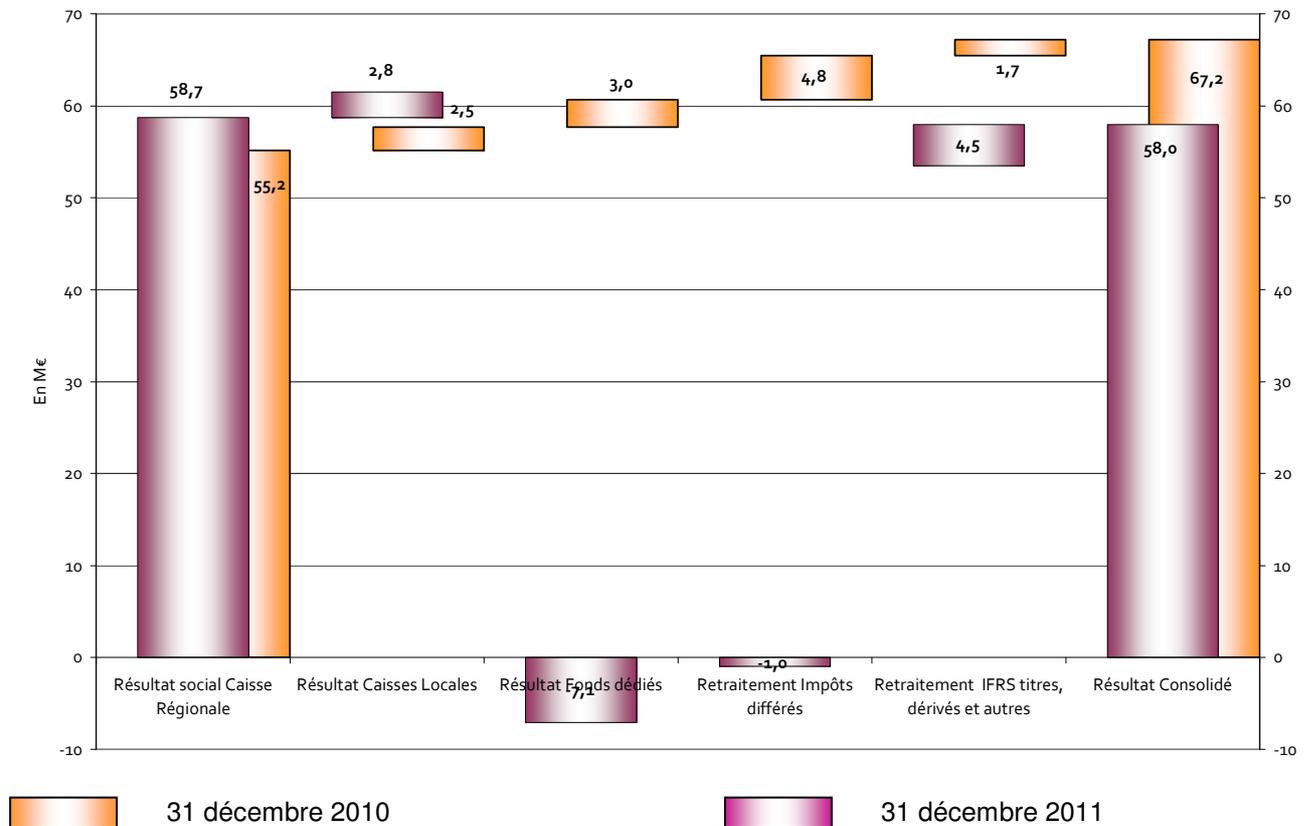
Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse régionale (58,7 millions d'euros), du résultat des Caisses locales (2,8 millions d'euros), du résultat sur les fonds dédiés (-7 millions d'euros), complétés des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (-0,9 millions d'euros), de traitements des titres et d'instruments dérivés (+ 2,5 millions d'euros).

4.5. Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 963,7 millions d'euros en 2011, contre 923,7 millions d'euros en 2010, en hausse de 40 millions d'euros, résultant principalement de la combinaison des éléments suivants :

- de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2010 pour 44,7 millions d'euros,
- de la hausse du capital des Caisses Locales pour + 2,3 millions d'euros,
- de la diminution de la revalorisation des titres disponibles à la vente (titres de placement et titre de participation) de -12,8 millions d'euros en raison principalement de la baisse des plus values latentes sur les fonds dédiés,
- de la hausse de 3,1 M€ des retraitements d'impôts.

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



4.6. Evènements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Département Risques et Contrôles Permanents (DRCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le DRCP est composé des Services Risques Conformité Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Crédit et de l'Unité Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la modification du règlement CRBF 97-02 (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006), obligeant notamment à

désigner trois responsables distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle est assuré par le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

5. Risque de Crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

5.1. Objectifs et politique

La politique d'intervention de la Caisse régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse régionale. La Caisse régionale s'attache à ce qu'elle soit :

- Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- Une politique de développement maîtrisé par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé POLITIQUE RISQUES CREDIT, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2ème degré-2ème niveau de l'ensemble.

5.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1 Principes généraux de prise de risque

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Le schéma de prise de décision mis en œuvre, pour lequel les niveaux de prise de décision sont revus chaque année si nécessaire, est basé sur les principes suivants :

- Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels.
- Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché

composé d'Administrateurs, du Directeur Général, ou le Bureau du Conseil d'Administration (avec avis préalable du Directeur Général) prennent les décisions. Le Responsable du DRCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

1.2.2 Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

b. Le système de notation des particuliers et des professionnels

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

c. Le système de notation des entreprises

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Les tableaux de bord diffusés par le RCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

d. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

1.2.3 Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse régionale.

a. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 10 M€.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 6,2 % des encours de créances.

b. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne et Risques. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles, etc.

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis. Il peut décider du passage en recouvrement de clients présentant un risque dégradé.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

c. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Conseil d'Administration.

d. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, celle

des entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle 2.

e. Impacts des stress scenarii

Des stress scenarii sont régulièrement effectués afin d'évaluer le risque de perte encouru et l'évolution de l'exigence de fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

1.2.4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en terme d'éligibilité, déclinés par le comité Normes et Méthodologies du Groupe pour assurer une approche cohérente au sein du Groupe. La politique de garantie de la Caisse régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction:

- de la qualité du client appréciée notamment à travers la notation.
- de la nature de l'opération financée.
- du type d'engagement.
- de la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat la CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

5.3. Exposition

1.3.1 Exposition maximale

L'exposition est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

1.3.2 Concentration

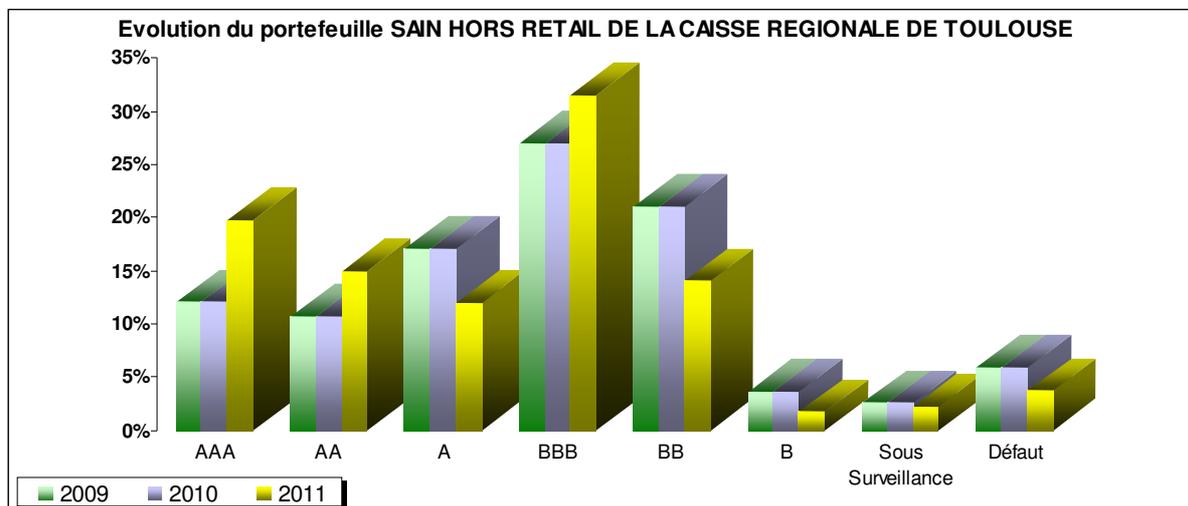
Le portefeuille ventilé correspond aux engagements commerciaux (Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes + Prêts et créances sur la clientèle) et est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

1.3.3 Qualité des encours

f. Analyse des encours « Corporate »

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des clients de la Caisse régionale. Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques), au 31 décembre 2011, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 28% (26% en 2010) des encours portés par la Caisse régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients « Corporate » :



g. Dépréciation et couverture du risque

→ Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

→ Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 sont disponibles dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

1.3.4 Coût du risque

La ventilation du coût du risque est disponible dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés, ainsi que page 17 du présent rapport.

6. Risque de Marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

6.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en deux portefeuilles : un portefeuille Court Terme, scindé en Court Terme classique et Court terme dynamique, et un portefeuille investi à Moyen Terme.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation d'une limite de risque et de seuils d'alertes.

2.1.1 *Gestion du risque*

h. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Il participe aux comités de gestion financière et il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

i. Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité marchés financiers. Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.

- Comité de pilotage des risques : décide de la politique de risques touchant l'entreprise (crédit, financiers, opérationnels principalement).

6.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, le scénario de stress (catastrophe), les indicateurs complémentaires de gestion (la variation de PNB de chaque portefeuille, seuils d'alertes sur le marché action, seuils d'alerte sur l'évolution des taux à long terme).

2.2.1 Les indicateurs

j. La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 an.

Limites du calcul de la VaR

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Une limite de risque global du portefeuille est fixée à partir du calcul de la VAR à 99% sur un horizon d'un an. La Var est calculée mensuellement, et présentée dans le reporting global du portefeuille. Le calcul est présenté trimestriellement en Comité de Gestion Financière.

k. Le stress scénario

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ce calcul de scénario de stress, simule des conditions extrêmes de marché, il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ce scénario Stress est calculé mensuellement et présenté dans le reporting global du portefeuille. Il est présenté en détail chaque trimestre lors des comités de gestion financière, puis en Conseil d'Administration, afin d'évaluer le risque en cas de scénario extrême (catastrophe).

I. Les indicateurs complémentaires (limites et seuils d'alerte de gestion)

La CR a mis en place des limites et des seuils d'alertes concernant l'évolution de la valeur des portefeuilles et des marchés.

- Une limite de perte en PNB sur le portefeuille court terme dynamique.
- Des seuils d'alertes de résultat sur chacun des portefeuilles (court terme classique, court terme dynamique, moyen long terme)
- Seuil d'alerte sur variation de l'Eurostoxx50 : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse de l'Eurostoxx50. Cette baisse est mesurée d'une part, sur la base d'une baisse de l'Eurostoxx50 par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une baisse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.
- Seuil d'alerte sur la variation des taux à moyen long terme : un seuil d'alerte a été fixé sur la hausse du CMS 5 ans. Cette hausse est mesurée d'une part, sur la base d'une hausse du CMS 5 ans par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base hausse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.

2.2.2 L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédits dans sa gestion.

6.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La VaR est un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Var du portefeuille de placements financiers de la Caisse régionale est la suivante :

Value at Risk avec un seuil de confiance de 99% sur 12 mois :

	déc-10	mars-11	juin-11	sept-11	déc-11
Rentabilité pessimiste cumulée (en €) Sur 1 an	- 14 827 686	-14 747 819	- 14 322 955	- 13 974 449	-13 459 899
VaR du portefeuille (€)	28 127 686	31 647 819	31 222 955	30 874 449	30 359 899

Le portefeuille au 31-12-2010 était principalement orienté sur des actifs monétaires et obligataires, avec un début de diversification sur le marché action afin de réexposer le portefeuille à moyen Long Terme. Toutefois, l'évolution des marchés sur l'année 2011 a amené la Caisse régionale à suspendre son programme d'investissement sur des actifs risqués (actions en particulier) et ainsi à contenir son niveau de risque. Ces décisions s'accompagnent naturellement d'un maintien de la Var.

Var au 31 décembre 2011 par facteurs de risque (M€) :

Var totale	30,35
Var monétaire	0,34
Var Obligation	20,71
Var Actions	6,9
Var Alternatif	2,4

Le portefeuille moyen terme est majoritairement investi en obligations, qui constituent un élément essentiel de la Var globale.

6.4. Risque Action

L'exposition action de la Caisse régionale est limitée au portefeuille de placement.

6.4.1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

6.4.2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Après avoir totalement réduit ses positions action en 2008 et début 2009, la Caisse régionale a commencé à reconstituer son portefeuille moyen long terme en prenant quelques positions sur le marché action tout au long de l'année 2010. Elle a poursuivi ses investissements sur ce marché au début de l'année, puis l'évolution et les perspectives négatives des actions l'ont amené à réduire le risque sur cette allocation. L'encours du portefeuille action était de 25,71 M€ au 31-12-2011, couvert à hauteur de 8,6 M€, soit une exposition nette de 3,63% de son portefeuille de placements financiers, et protégé à hauteur de 15 M€ (cf. note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés).

6.4.3 Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI avec deux objectifs :

- assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- procéder au rachat des CCI pour annulation.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2011, a autorisé la Caisse régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des CCI composant son capital (soit 148 162 CCI).

La Caisse régionale a annulé des CCI qu'elle détenait dans le cadre du rachat de titres pour annulation. Cette annulation, réalisée au mois de décembre, a porté sur 19 931 titres.

7. Gestion du bilan

7.1. LA GESTION DU BILAN – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les risques financiers sont suivis et gérés par le comité de Gestion Financière, dans le cadre des limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe des limites concernant le Risque de Taux d'intérêt Global, qui sont assorties de seuils d'alertes. Il fixe également les limites et les seuils d'alerte concernant le risque de liquidité.

Ces limites répondent aux normes fixées par Crédit Agricole S.A. pour le groupe Crédit Agricole.

Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. sur la base des reportings normés transmis par les Caisses Régionales.

7.2. Risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

La politique de gestion pour 2011 visait à maintenir les Gaps(*) de taux proche de 0 sur les durées à moyen et long terme, et d'ajuster l'exposition de la CR sur la première année.

Ainsi, l'exposition à la hausse des taux sur la première année, qui était forte en début d'année, a été réduite et maintenue sur un niveau faible en 2011.

La Caisse régionale est exposée principalement à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la Caisse régionale, lui permet d'être désensibilisée à l'index Inflation).

(*) *Gaps* : voir définition dans le paragraphe méthodologie.

Gestion du risque

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins une fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Finances et du Bancaire, du Responsable du Département des Risques et du Contrôle Permanent et du Responsable de la Gestion Financière.

La Direction Financière est chargée de l'analyse du risque de taux, et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et Contrôle Permanent, est chargé de contrôler cette mise en œuvre.

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale, est réalisée dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité de Gestion Financière : l'analyse du risque de taux est réalisée mensuellement par le Service Coopération Gestion Financière, chargé de la gestion Actif-Passif de la Caisse régionale.

Cette analyse est présentée chaque trimestre au Comité de Gestion Financière. Elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la Caisse régionale et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini en adéquation avec la politique financière de la Caisse régionale et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Méthodologie

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des GAPS statiques globaux (taux fixe et inflation).

Le Gap (ou Impasse de taux) est calculé par différence entre les passifs à taux fixe (ou inflation) et les actifs de même nature, pour chacune des périodes étudiées (chaque mois jusqu'à 2 ans, chaque année au-delà).

Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux2, outil d'analyse des gaps de taux statique développé au sein du groupe Crédit Agricole. On appelle Gap statique, le Gap calculé sur le bilan arrêté à une date donnée, compte non tenu de l'activité nouvelle à venir. Le bilan est amorti selon l'échéancier réel pour les produits échéancés et selon des conventions d'amortissement pour les produits non échéancés. Ces conventions sont modélisées et revues régulièrement. Les modèles sont pour l'essentiel nationaux et élaborés par Crédit Agricole S.A.. Toutefois la Caisse régionale a développé des modèles spécifiques répondant mieux au comportement local du bilan comme, par exemple, les remboursements anticipés de crédits.

L'analyse du risque de taux est réalisée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse régionale, elle est réalisée en pas mensuels sur les 2 premières années, puis en pas annuels pour les années suivantes. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, les présentations des Gaps sont réalisées en pas annuels pour toutes les durées (la première année est présentée isolément en pas mensuels).

L'analyse est basée sur la mesure des Gaps globaux, et un calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1%.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites s'appliquent aux Gaps synthétiques qui incorporent les Gaps optionnels. On distingue deux types de limites :

- la limite VAN : exprimée comme un impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur les gaps. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres, du PNB et du RBE.
- La limite de GAP : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

Exposition

Les Gaps de taux de la Caisse régionale respectent les limites fixées par le Conseil d'Administration. Fin 2011 (analyse au 31 octobre), ils sont contenus à moins de 150 M€

(positifs ou négatifs) sur toutes les maturités. Ainsi, le risque d'exposition global de la Caisse régionale à une variation des taux est faible.

31/10/11 (M€)	2012	2013-2017	2018-2022	+ 2023
Gap	- 139	+ 43	+ 41	-34
Hausse des taux de 100 bp en 2011	- 1,4 M€	-	-	-

Impact sur les fonds propres prudentiels de la Valeur Actuelle Nette de la perte encourue sur l'ensemble des Gaps, pour une variation de 200 points de base de la courbe des taux euro : - 0,28%. Le risque, d'un choc de taux sur le bilan de la banque est donc faible au 31 octobre (le niveau de risque évolue chaque mois et pourra donc être légèrement différent au 31 décembre).

7.3. Les risques de liquidité et de financement

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Objectifs et politique

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum de 100% requis.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

La gestion s'appuie à la fois sur une approche du risque à court terme et sur une approche à moyen-long terme.

Gestion du risque

Au sein de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration fixe les limites de liquidité et définit la politique financière en terme de liquidité. Le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, en adéquation avec la politique financière, dans le cadre des règles fixées par l'organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction Financière et Bancaire, par le service Coopération Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par

Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- auprès de Crédit agricole S.A. sous forme :
 - d'emprunts en blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans ;
 - d'Avances globales (à condition de marché) de 2 à 30 ans ;
 - d'Avances spécifiques (émissions spécifiques du groupe : SFEF, SFHL, BEI, CRH...).

Méthodologie

Le pilotage du ratio de liquidité : les ratios de liquidité sont suivis et gérés mensuellement.

- Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque Caisse régionale. Cette limite permet de sécuriser la Caisse régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

Des scénarii stress sont calculés afin de vérifier que la position de trésorerie dans les 12 mois à venir soit positive (compte tenu de la mobilisation des réserves) à différents horizons de temps selon le scénario appliqué.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la Caisse régionale, et à optimiser son utilisation.

- Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :

Au-delà de la limite CT, les refinancements de la Caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole S.A., soit par avances spécifiques, soit par avances globales auprès de Crédit Agricole S.A. Le pilotage de la liquidité à moyen long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

Les principaux indicateurs utilisés pour la gestion de la liquidité sont les suivants : le ratio réglementaire à un mois, la limite Court Terme, les scénarii stress, la concentration des échéances, le déficit (ou l'excédent) du compartiment Epargne/Avance et le ratio Collecte/Crédit.

Exposition

Coefficient de liquidité au 31-12-2011 : 111% (coefficient au 31-12-2010 : 132%)

La limite court terme de la Caisse régionale est de : 906 M€ au 31-12-11, elle est consommée à hauteur de 721 M€ (80%).

8. Politique de couverture

La gestion de la couverture du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

8.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de dépôt à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours « dépôt à vue » sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale calcule trimestriellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

Les indications quantitatives de couvertures de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR et FRA) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de crédit à taux fixe par des FRA,
- la couverture de ressources à taux variable par des CAP,

Ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

En outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l'objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l'élément couvert (micro-couverture)

Les indications quantitatives de couvertures de flux de trésorerie sont présentées dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

9. Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

9.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Pilotage des Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- **Identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

9.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Contrôle Interne et Risques réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel peut intervenir auprès du Comité de Direction.

Le Directeur Général est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. En outre la Caisse régionale a déployé le dispositif au sein des filiales entrant dans son périmètre de contrôle interne.

En 2011, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser de l'ordre de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

Le dispositif de contrôle permanent est également adapté dans les cas d'incidents récurrents ou de montant significatif.

9.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode a été actée par l'ACP en décembre 2007.

A l'origine, la méthodologie risques opérationnels a été présentée et validée en Comité National de Méthodologie (CNM) le 16 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été présentée au Comité National de Méthodologie de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii

applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

9.4. Exposition

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus	
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
coût du risque opérationnel : tous domaines	3	30	632	224	4	441	9	522	95	115	2 140	774	3 895	246
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			1	7325			12	112					24	894

Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
		1729	1729			22	22

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Bru en milliers d'euros

MN : Montant Net des reprises de provisions en milliers d'euros

10. Risques de non-conformité

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

LE CCI

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement s'est stabilisé, pour afficher un cours de bourse à 50,50 € le 31 décembre 2011 (pour 55.60 € au 31 décembre 2010).

Depuis 1999, la Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI. L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2011 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres dans la limite maximale de 10% des CCI émis.

Descriptif du programme de rachat :

La Caisse régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI,
- d'annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par voie d'annulation des CCI. Cette autorisation a été utilisée en décembre 2011 pour l'annulation de 19 931 titres.

Le descriptif du nouveau programme de rachat a été publié le 15 mars 2011 (site de la Caisse régionale de Toulouse31 : www.ca-toulouse31.fr) et sa mise en œuvre a débuté après l'Assemblée Générale du 29 mars 2011.

Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale :

La Caisse régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 148 162 CCI.

Caractéristique des titres concernés :

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à Euronext Paris (compartiment C). Libellé : CCI du crédit agricole de Toulouse 31.
Code ISIN : FR0000045544.

Prix maximal d'achat :

L'acquisition de ces titres dans le cadre du programme est réalisée sur la base d'un prix maximal de 80 euros par CCI (fixé par l'Assemblée Générale du 29 mars 2011).

En 2011, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat sont résumées dans le tableau suivant

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2010	46 265
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	46 105
- Dont objectif d'annulation	160
Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2011	46 909
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	25 275
- Dont objectif d'annulation	21 634
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	62 508
Contrat de liquidité Achats + cessions	40 874
Annulation	21 634
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2011 en €	56,10
Valeur des CCI acquis en 2011 évalués aux cours d'achat en €	2 631 813,73
Montant des frais de négociation en €	2 283,60
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2011	15 599
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	15 599
Cours moyen des CCI cédés en 2011	63,45
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2011	19 931
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2011	57 498
Valeur nette comptable unitaire de l'action (2) en €	50,48
CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité	50,50
CCI acquis en vue de leur annulation	50,02
Valeur nette comptable globale des CCI en €	2 902 729,23
Valeur nominale du CCI en €	16
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2011	3,93%

(1) : Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) : Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transactions et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché. Les CCI acquis à des fins d'annulation sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

Les salariés de la Caisse régionale détiennent 2,43 % du nombre total de CCI, soit 35 494 titres au travers du Plan d'Epargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes AA- et Aa1 pour notre programme d'émission de Titres de Créances Négociable, reconnaissant au travers de ces notes, la solidité financière de la Caisse régionale.

DIVIDENDES

Au titre de l'année 2011, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale des sociétaires les distributions de dividendes suivantes :

- fixer la rémunération nette des parts sociales détenues par les Caisses Locales à 3,45 %,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d'Investissements à 3,80 € par titre,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 3,80 € par titre,

Au total, le résultat distribué s'élèvera à 11,1 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros distribués en 2010.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre de CCI	Distribution	Dividende net
2008	1 497 005	4 880 236,30 €	3,26 €
2009	1 497 005	5 104 787,05 €	3,41 €
2010	1 481 617	5 274 556,52 €	3,56 €

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2008	1 165 535	3 799 644,10 €	3,26 €
2009	1 165 535	3 974 474,35 €	3,41 €
2010	1 165 535	4 149 304,60 €	3,56 €

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt Net
2008	1 999 601	1 343 731,87 €	4,20 %
2009	1 999 601	1 215 757,41 €	3,80 %
2010	1 999 601	1 071 786,14 €	3,35 %

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Pour l'exercice 2011, aucun dirigeant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a réalisé d'opération excédant le seuil de 5 000 €.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 RCS TOULOUSE
Exercice : 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2011**

ETATS FINANCIERS

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Toulouse 31 en date du 27 janvier 2012 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2012**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	49
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	49
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	49
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	51
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	55
COMPTE DE RESULTAT	55
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	56
BILAN ACTIF	57
BILAN PASSIF	58
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	61
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	61
1.1. Normes applicables et comparabilité	61
1.2. Format de présentation des états financiers	63
1.3. Principes et méthodes comptables	64
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	86
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	89
2.1 Opérations de titrisation et fonds dédiés	89
2.2 Participations non consolidées	89
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	90
3.1. Risque de crédit	90
3.2. Risque de marché	96
3.3. Risque de liquidité et de financement	99
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	101
3.5. Risques opérationnels	102
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	102
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	104
4.1. Produits et Charges d'intérêts	104
4.2. Commissions nettes	105
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	105
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers	106
4.5. Produits et charges nets des autres activités	107
4.6. Charges générales d'exploitation	107
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	107
4.8. Coût du risque	108
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	108
4.10. Impôts	109
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	110
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	110
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	
6.1. Caisse, Banques centrales	111
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	111
6.3. Instruments dérivés de couverture	112
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	112
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	114
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	115
6.7. Exposition au risque souverain	116
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	117
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	118
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	119
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	119

6.12.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	120
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	121
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	121
6.15.	<i>Provisions</i>	122
6.16.	<i>Capitaux propres</i>	123
6.17.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	127
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	128
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	128
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	128
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	128
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	129
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	130
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	130
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	131
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	132
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	133
10.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	135
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011	135



BANQUE ET ASSURANCES

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

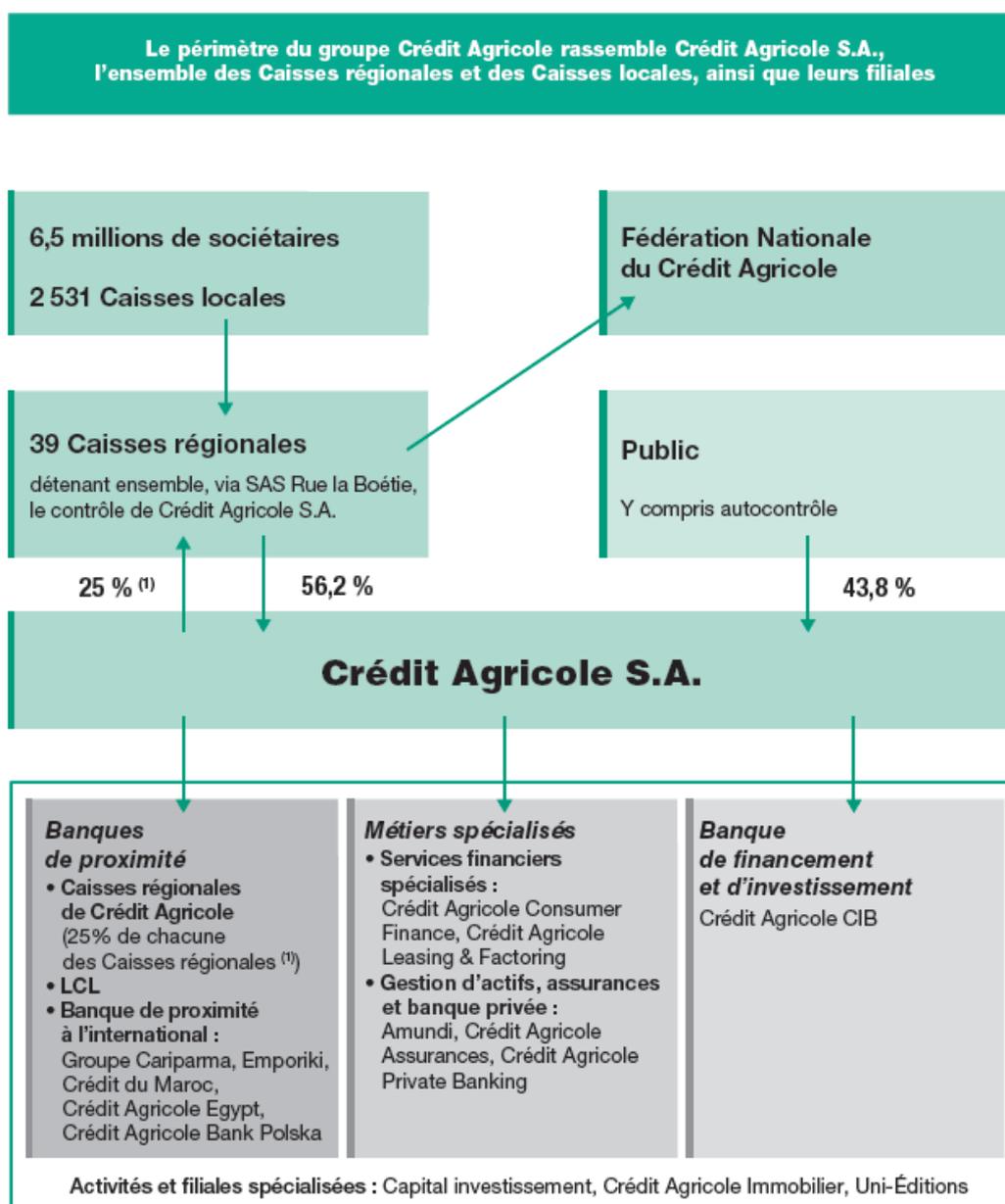
Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.



BANQUE ET ASSURANCES

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un



BANQUE ET ASSURANCES

mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 1,1 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 3,5 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 0,9 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a perçu en 2011 un dividende de 9,1 M€ au titre de sa participation dans la SAS LA BOETIE.

La Caisse régionale a externalisé sur 2011 1,9 M€ de plus value sur les fonds dédiés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	323 498	295 021
Intérêts et charges assimilés	4.1	-193 348	-164 366
Commissions (produits)	4.2	135 189	135 986
Commissions (charges)	4.2	-17 182	-16 677
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-6 608	2 574
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	8 579	10 695
Produits des autres activités	4.5	1 539	4 456
Charges des autres activités	4.5	-3 390	-5 744
PRODUIT NET BANCAIRE		248 277	261 945
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-131 779	-122 509
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 269	-5 658
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		111 229	133 778
Coût du risque	4.8	-28 873	-38 267
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 356	95 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	296	122
RESULTAT AVANT IMPOT		82 652	95 633
Impôts sur les bénéfices	4.10	-24 688	-28 444
RESULTAT NET		57 964	67 189
Intérêts minoritaires		1	0
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		57 963	67 189

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	57 963	67 189
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 029	-3 552
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-334	1 247
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	759	-126
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	-5 604	-2 431
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe <i>4.11</i>	-5 604	-2 431
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	52 359	64 758
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	52 359	64 758

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	76 033	69 972
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	51 655	9 808
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	38 600	27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	712 698	744 472
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	786 843	628 466
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	6 243 441	6 014 534
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		112 557	38 894
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	64 221	46 756
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	44 761	48 690
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	152 740	104 844
Immeubles de placement	6.13	3 169	3 283
Immobilisations corporelles	6.14	40 864	39 376
Immobilisations incorporelles	6.14	3 864	4 066
TOTAL DE L'ACTIF		8 331 446	7 780 241

BILAN PASSIF

	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	14 026	5 139
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	138 208	60 450
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	4 100 605	3 838 591
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	2 645 421	2 361 486
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	265 434	380 971
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 970	20 292
Passifs d'impôts courants et différés	6.11		27 988
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	111 765	99 486
Provisions	6.15	32 929	31 532
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	25 254	30 407
TOTAL DETTES		7 367 612	6 856 342
CAPITAUX PROPRES		963 834	923 899
Capitaux propres - part du Groupe		963 686	923 751
Capital et réserves liées		286 301	286 370
Réserves consolidées		619 242	564 406
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		180	5 786
Résultat de l'exercice		57 963	67 189
Intérêts minoritaires		148	148
TOTAL DU PASSIF		8 331 446	7 780 241

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	136 742	140 370	-2 551	576 175	8 218	0	858 983	140	859 123
Augmentation de capital	12 666						12 666		12 666
Variation des titres auto détenus	-246	-631	20				-857		-857
Dividendes versés en 2010				-11 988			-11 988		-11 988
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 420	-631	20	-11 988	0	0	-179	0	-179
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-2 431	0	-2 431	0	-2 431
Résultat au 31/12/2010				0		67 189	67 189		67 189
Autres variations				189			189	8	197
Capitaux propres au 31 décembre 2010	149 162	139 739	-2 531	564 376	5 787	67 189	923 751	148	923 899
Affectation du résultat 2010				67 189		-67 189	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	149 162	139 739	-2 531	631 565	5 787	0	923 751	148	923 899
Augmentation de capital	1 254		-739	515			515		515
Variation des titres auto détenus			-584	-584			-584		-584
Dividendes versés en 2011		-12 355		-12 355			-12 355		-12 355
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 254	-12 355	-1 323	-12 424	0	0	-12 424	0	-12 424
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-5 604	0	-5 604	0	-5 604
Résultat au 31/12/2011				0		57 963	57 963		57 963
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	150 416	127 384	-3 854	619 141	183	57 963	963 686	148	963 834

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	82 652	95 852
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 268	5 776
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	30 313	38 448
Résultat net des activités d'investissement	-296	-122
Résultat net des activités de financement	1 244	1 678
Autres mouvements	4 372	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	40 901	45 780
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	146 607	120 225
Flux liés aux opérations avec la clientèle	20 197	-150 245
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-125 310	-63 197
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-35 665	14 349
Impôts versés	-47 636	-28 547
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-41 807	-107 415
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	81 746	34 217
Flux liés aux participations (1)	-10 678	-781
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 258	-5 425
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 936	-6 206
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-12 424	698
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-6 397	-11 962
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-18 821	-11 264
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	45 989	16 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	39 358	22 611
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	69 933	75 284
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-30 575	-52 673
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	85 347	39 358
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	75 974	69 933
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	9 373	-30 575
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	45 989	16 747

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Les flux 2011 sont essentiellement liés à la participation de la Caisse Régionale aux augmentations de capital ses filiales Grand Sud Ouest Capital et MTI

(2) Distribution du résultat 2010 pour 10,5 M€

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1er janvier 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
 - actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - prêts et créances ;
 - actifs financiers disponibles à la vente.
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs relatifs aux obligations d'état indexées sur l'inflation.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opéré en 2011, des reclassements du portefeuille de Titres disponible à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour un montant de 15,0 M€.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée

d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Aucun reclassement n'a été réalisé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en application de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de

provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Elle a constitué des provisions sectorielles sur les secteurs suivants :

- le secteur de l'aéronautique ;
- le secteur des marchands de biens ;
- le secteur Café Hôtel Restaurant ;
- le secteur de la Construction
- le secteur du Transport
- le secteur de l'Automobile
- le secteur des Agences Immobilières.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement

déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée

par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Toulouse 31 a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de

Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans, linéaire 5 à 10 ans
Agencements	10 ans linéaires
Matériel informatique	Dégressif sur 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif sur 5 ans
Autres	10 ans linéaires

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.

2.1 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient au 31 décembre 2011 quatre fonds dédiés :

- Force Toulouse Diversifié, consolidé depuis 2004 ;
- Ozenne Institutionnel, consolidé depuis 2004 ;
- Toulouse 31 Court Terme, consolidé depuis 2010 ;
- Toulouse 31 Obligations, consolidé depuis 2010.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Montant au bilan	% de détention	Montant au bilan	% de détention
SAS RUE LA BOETIE	264 704	1,52%	255 683	1,52%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	24 201	34,63%	18 847	33,43%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	11 830	1,55%	13 464	1,55%
SACAM INTERNATIONAL	10 631	1,68%	13 327	1,68%
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER	9 787	100,00%	5 286	100,00%
SACAM AVENIR	1 777	2,16%	1 777	2,16%
SACAM PARTICIPATIONS	1 604	1,57%	1 485	1,57%
SACAM FIA-NET EUROPE SAS	1 019	2,16%		
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	1 000	99,99%	1 000	99,99%
SCI JULES GUESDE	152	99,99%	152	99,99%
<i>Autres titres</i>	<i>8 036</i>		<i>4 493</i>	
Total	334 741		315 514	

Les sociétés MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER, GRAND SUD-OUEST CAPITAL, COOPERATIVE DES CHALETS, SCI JULES GUESDES, CA TOULOUSE 31 INITIATIVES et INTELLAGRI ne font pas

partie du périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en raison de leur caractère non significatif, tant en termes d'activités, de total bilan ou de résultat.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est assurée par la Direction Finances & Bancaires et par le Département Contrôle Permanent qui sont rattachés au Directeur Général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	51 655	9 808
Instruments dérivés de couverture	38 600	27 080
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	358 614	404 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6 915	7 472
Prêts et créances sur la clientèle	6 243 441	6 014 534
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	64 221	46 756
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 763 446	6 510 142
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	861 259	738 201
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	204 669	190 980
Provisions - Engagements par signature	-8 854	-9 804
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 057 074	919 377
TOTAL EXPOSITION NETTE	7 820 520	7 429 519

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	12 473	2 499	121		12 352
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	786 843				786 843
Institutions non établissements de crédit	595 156	1 819	1 599		593 557
Grandes entreprises	1 047 560	70 319	59 374	38 854	949 332
Clientèle de détail	4 839 960	144 035	119 434	32 326	4 688 200
Total * (1)	7 281 992	218 672	180 528	71 180	7 030 284
Valeurs au bilan					7 030 284

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,9 millions d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	628 466				628 466
Institutions non établissements de crédit	484 114	2 008	1 398		482 716
Grandes entreprises	1 023 240	55 973	43 799	38 653	940 788
Clientèle de détail	4 684 334	125 756	95 219	24 359	4 564 756
Total *	6 820 154	183 737	140 416	63 012	6 616 726
Créances rattachées nettes					26 274
Valeurs au bilan					6 643 000

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,6 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	197 633	59 924
Grandes entreprises	307 061	253 226
Clientèle de détail	356 563	425 051
Total	861 257	738 201
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		450
Etablissements de crédit	4 951	
Institutions non établissements de crédit	21 553	2 245
Grandes entreprises	168 269	177 487
Clientèle de détail	6 359	9 695
Total	201 132	189 877

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	70	
Institutions non établissements de crédit	5 163	4 828
Grandes entreprises	826 122	678 439
Clientèle de détail	1 814 066	1 661 833
Total (1)	2 645 421	2 345 100
Dettes rattachées		16 386
Valeur au bilan	2 645 421	2 361 486

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	7 246 944	218 291	180 303	71 180	6 995 461
Autres pays de l'UE	19 743	362	223		19 520
Autres pays d'Europe	2 587	18	1		2 586
Amérique du Nord	6 292				6 292
Amériques Centrale et du Sud	202				202
Afrique et Moyen Orient	4 478				4 478
Asie et Océanie (hors Japon)	1 746	1	1		1 745
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * (1)	7 281 992	218 672	180 528	71 180	7 030 284
Valeurs au bilan					7 030 284

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,9 millions d'euros

Les encours portés par le Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 779 928 K€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 749 373	183 353	140 297	63 012	6 546 064
Autres pays de l'UE	17 163	152	107		17 056
Autres pays d'Europe	2 064	4	4		2 060
Amérique du Nord	5 403	5	5		5 398
Amériques Centrale et du Sud	358				358
Afrique et Moyen Orient	44 531	223	3		44 528
Asie et Océanie (hors Japon)	1 262				1 262
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total *	6 820 154	183 737	140 416	63 012	6 616 726
Créances rattachées nettes					26 274
Valeurs au bilan					6 643 000

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,6 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	860 633	716 654
Autres pays de l'UE	127	136
Autres pays d'Europe	125	9
Amérique du Nord	15	16
Amériques Centrale et du Sud	8	9
Afrique et Moyen Orient	288	21 369
Asie et Océanie (hors Japon)	64	6
Japon	2	2
Total	861 262	738 201
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	200 761	189 315
Autres pays de l'UE	35	36
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	336	326
Asie et Océanie (hors Japon)		200
Japon		
Total	201 132	189 877

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	2 625 314	2 326 578
Autres pays de l'UE	7 160	6 470
Autres pays d'Europe	799	613
Amérique du Nord	1 860	1 714
Amériques Centrale et du Sud	324	453
Afrique et Moyen Orient	9 025	8 354
Asie et Océanie (hors Japon)	832	895
Japon	107	23
Organismes supra-nationaux		
Total	2 645 421	2 345 100
Dettes rattachées		16 386
Valeur au bilan	2 645 421	2 361 486

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						1 294	-668	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	3 863	-2 665	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						3 863	-2 665	
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	68 223	1 804	66	0	70 093	38 144	-251 708	
Administrations centrales	2 895				2 895	2 378	-121	
Banques centrales								
Etablissements de crédit	533				533	220	-1 539	
Institutions non établissements de crédit	23 156	257			23 413	10 945	-98 228	
Grandes entreprises	41 639	1 547	66		43 252	24 601	-151 760	
Clientèle de détail								
Total	68 223	1 804	66	0	70 093	43 301	-255 041	

	31/12/2010						31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						1 263	-645	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	2 743	-3 381	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						2 743	-3 381	
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	71 616	3 546	2 423	0	77 585	43 321	-229 724	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	539				539	610	-1 621	
Grandes entreprises	26 210	747			26 957	12 174	-89 087	
Clientèle de détail	44 867	2 799	2 423		50 089	30 537	-139 016	
Total	71 616	3 546	2 423	0	77 585	47 327	-233 750	

Garanties non affectées							
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	42 846	138 365	181 211	30 781	169 375	200 156
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total	42 846	138 365	181 211	30 781	169 375	200 156
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	0	0	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	23 649	0	23 649	17 846	0	17 846
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	19 197	138 365	157 562	12 935	169 375	182 310

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2 , données non auditées

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	14 647	23 953	38 600	27 080
. Swaps de taux d'intérêts					14 647	23 951	38 598	26 847
. Caps-floors-collars						2	2	233
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	14 647	23 953	38 600	27 080

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	861	36 421	100 926	138 208	60 450
. Swaps de taux d'intérêts				859	36 238	100 431	137 528	60 230
. Caps-floors-collars				2	183	495	680	220
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	861	36 421	100 926	138 208	60 450

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	3 530	31	3 561	3 616
. Swaps de taux d'intérêts					3 530	31	3 561	3 616
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	23
. Options de change								23
Autres instruments :	14	0	0	0	0	2 194	2 208	5 509
. Dérivés sur actions & indices boursiers	14					2 194	2 208	5 509
Valeurs nettes au bilan	14	0	0	0	3 530	2 225	5 769	9 148

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	4 108	7 107	11 215	4 309
. Swaps de taux d'intérêts					4 108	7 107	11 215	4 309
Autres instruments :	0	0	0	2 138	186	487	2 811	830
. Dérivés sur actions & indices boursiers					186	487	673	830
. Autres				2 138			2 138	
Sous total	0	0	0	2 138	4 294	7 594	14 026	5 139
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 138	4 294	7 594	14 026	5 139

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 413 793	2 780 777
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 313 564	2 675 923
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	100 229	104 854
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 413 793	2 780 777
. Opérations de change à terme	19 307	20 245
Total	2 433 100	2 801 022

Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 317 466	8 317 466	7 767 272	7 767 272
Autres devises de l'UE	27	27	74	74
USD	12 891	12 891	10 874	10 874
JPY			0	0
Autres devises	1 062	1 062	2 021	2 021
Total bilan	8 331 446	8 331 446	7 780 241	7 780 241

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	25 004	0	0	30 005	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	25 004	0	0	30 005	0

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	64 801	106 792	423 001	192 250	786 844
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	456 706	778 271	1 976 724	3 283 447	6 495 148
Total (1)	521 507	885 063	2 399 725	3 475 697	7 281 992
Dépréciations					-251 708
Valeurs nettes au bilan					7 030 284

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 180	109 419	401 395	68 854	620 848
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	520 881	732 117	1 920 267	3 018 423	6 191 688
Total	562 061	841 536	2 321 662	3 087 277	6 812 536
Créances rattachées					60 188
Dépréciations					-229 724
Valeurs nettes au bilan					6 643 000

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	795 815	1 202 547	1 038 360	1 063 883	4 100 605
Dettes envers la clientèle	2 137 490	42 386	401 768	63 777	2 645 421
Total (1)	2 933 305	1 244 933	1 440 128	1 127 660	6 746 026
Valeur au bilan					6 746 026

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	767 646	999 470	1 057 344	1 002 648	3 827 108
Dettes envers la clientèle	1 827 450	44 270	440 709	32 671	2 345 100
Total	2 595 096	1 043 740	1 498 053	1 035 319	6 172 208
Dettes rattachées					27 869
Valeur au bilan					6 200 077

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	146 123	109 038	10 270	3	265 434
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total (1)	146 123	109 038	10 270	3	265 434
Valeur au bilan					265 434
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		250	10 000	15 004	25 254
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total (1)	0	250	10 000	15 004	25 254
Valeur au bilan					25 254

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	148 107	226 670	5 283	0	380 060
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre	25				25
Total	148 132	226 670	5 283	0	380 085
Dettes rattachées					886
Valeur au bilan					380 971
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 000	0	25 005	30 005
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	5 000	0	25 005	30 005
Dettes rattachées					402
Valeur au bilan					30 407

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	38 598	137 528	2 168 565	26 847	60 230	2 565 771
Taux d'intérêt	38 598	137 528	2 168 565	26 847	60 230	2 565 771
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	2	680	100 229	233	220	104 854
Taux d'intérêt	2	680	100 229	233	220	104 854
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	38 600	138 208	2 268 794	27 080	60 450	2 670 625

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les «

exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	711 850	618 691
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels (*)	711 850	618 691

() données non auditées*

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 849	3 448
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 640	20 816
Sur opérations avec la clientèle	251 576	246 408
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 082	4 507
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 085	2 339
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	38 266	19 020
Produits d'intérêts (1) (2)	323 498	296 538
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 505	-2 881
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-96 227	-90 020
Sur opérations avec la clientèle	-29 484	-26 702
Sur dettes représentées par un titre	-4 028	-3 215
Sur dettes subordonnées	-1 244	-1 678
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-56 978	-39 870
Autres intérêts et charges assimilées	-882	-1 517
Charges d'intérêts	-193 348	-165 883

(1) dont 10 078 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 9 508 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 3 095 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 3 604 milliers d'euros au 31 décembre 2010

4.2. Commissions nettes

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	524	-2	522	371	-2	369
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 027	-7 588	21 439	31 507	-7 146	24 361
Sur opérations avec la clientèle	26 294	-640	25 654	27 629	-575	27 054
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	107		107	111		111
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 104	-687	4 417	5 381	-729	4 652
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	72 150	-8 187	63 963	68 444	-8 198	60 246
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 983	-78	1 905	2 543	-27	2 516
Produits nets des commissions	135 189	-17 182	118 007	135 986	-16 677	119 309

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-15 312	111
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	8 414	1 438
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	419	379
Résultat de la comptabilité de couverture	-129	646
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-6 608	2 574

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 977	20 106	-129
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 762	7 345	5 417
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	7 215	12 761	-5 546
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	211 515	211 515	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	135 750	75 765	59 985
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	75 765	135 750	-59 985
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	231 492	231 621	-129

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	6 568	8 955	-2 387
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 541	881	5 660
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	27	8 074	-8 047
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	38 695	35 662	3 033
Variations de juste valeur des éléments couverts	29 895	8 800	21 095
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 800	26 862	-18 062
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	45 263	44 617	646

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	9 692	8 739
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-1 055	1 956
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-58	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 579	10 695

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-35	-23
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-115	-118
Autres produits (charges) nets	-1701	-1 147
Produits (charges) des autres activités	-1 851	-1 288

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-78 560	-72 041
Impôts et taxes	-5 094	-5 033
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-48 125	-45 435
Charges d'exploitation	-131 779	-122 509

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011			2010
	Cabinet ERNST & YOUNG	Cabinet SYGNATURES	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	113	64	177	169
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes		29	29	
Total	113	93	206	169

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	-5 371	-5 716
- immobilisations corporelles	-5 323	-5 378
- immobilisations incorporelles	-48	-338
Dotations aux dépréciations	102	58
- immobilisations corporelles	72	-55
- immobilisations incorporelles	30	113
Total	-5 269	-5 658

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-136 886	-152 934
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-1 454	-2 137
Prêts et créances	-127 970	-129 733
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-73	-248
Engagements par signature	-7 327	-18 769
Risques et charges	-62	-2 047
Reprises de provisions et de dépréciations	107 645	114 503
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 171	409
Prêts et créances	96 811	101 920
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	174	
Engagements par signature	8 210	11 532
Risques et charges	279	642
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-29 241	-38 431
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-184	-157
Récupérations sur prêts et créances amortis	692	369
Décotes sur crédits restructurés	-29	-24
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-111	-24
Coût du risque	-28 873	-38 267

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	296	122
Plus-values de cession	602	352
Moins-values de cession	-306	-230
Gains ou pertes sur autres actifs	296	122

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-32 452	-32 169
Charge d'impôt différé	7 764	3 725
Charge d'impôt de la période	-24 688	-28 444

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	76 488	36,10%	27 612
Effet des différences permanentes			631
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6
Effet de l'imposition à taux réduit			-362
Effet des autres éléments			-3 199
Taux et charge effectif d'impôt		32,28%	24 688

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle de 5%) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	95 630	34,43%	32 925
Effet des différences permanentes			-1 987
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-619
Effet des autres éléments			-1 875
Taux et charge effectif d'impôt		29,74%	28 444

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-7 474	-334		-7 808
Transfert en compte de résultat		1 445			1 445
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				759	759
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-6 029	-334	759	-5 604
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)		-1			-1
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-6 030	-334	759	-5 605

Variation de juste valeur		-3 552	1 247		-2 305
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-126	-126
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-3 552	1 247	-126	-2 431
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-3 552	1 247	-126	-2 431

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	(7 350)	(3 833)
Impôt	1 320	281
Total net	(6 030)	(3 552)

5. Information Sectorielle

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	32 276		32 130	
Banques centrales	43 757		37 842	
Valeur au bilan	76 033	0	69 972	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 094	9 808
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	45 561	
Valeur au bilan	51 655	9 808

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a utilisé la comptabilisation à la juste valeur par option principalement pour les actifs relatifs aux obligations d'état indexées sur l'inflation.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	325	660
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	325	660
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	5 769	9 148
Valeur au bilan	6 094	9 808

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 561	0
- Effets publics et valeurs assimilées	45 561	
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	45 561	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 026	5 139
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	14 026	5 139

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	10 692	9	45	12 362	1 491	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 922	7 337	3 385	392 130	11 928	5 631
Actions et autres titres à revenu variable	22 521	706	411	24 466	977	456
Titres de participation non consolidés	331 563	9 896	12 286	315 514	9 919	9 349
Total des titres disponibles à la vente	712 698	17 948	16 127	744 472	24 315	15 436
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	712 698	17 948	16 127	744 472	24 315	15 436
Impôts		-2 878	-1 057		-4 938	-2 096
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		15 070	15 070		19 377	13 340

(1) dont 3,4 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	5 012	2 620
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 012	2 620
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 903	4 800
Titres non cotés sur un marché actif		27
Autres prêts et créances		
Total (1)	6 915	7 447
Créances rattachées		25
Dépréciations		
Valeur nette	6 915	7 472
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	9 483	9 276
Comptes et avances à terme	749 932	583 615
Prêts subordonnés	20 513	20 500
Titres non cotés sur un marché actif		10
Total (1)	779 928	613 401
Créances rattachées		7 593
Dépréciations		
Valeur nette	779 928	620 994
Valeur nette au bilan	786 843	628 466

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	31 048	26 000
Autres concours à la clientèle	6 400 733	6 043 350
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 536	29 500
Titres non cotés sur un marché actif	1 742	1 714
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 959	66 802
Comptes ordinaires débiteurs	31 131	24 322
Total (1)	6 495 149	6 191 688
Créances rattachées		52 570
Dépréciations	251 708	229 724
Valeur nette au bilan	6 243 441	6 014 534

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 043 783 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 509 294 K€ en 2010. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 792 261 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 641 978 K€ en 2010;
- 220 689 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 291 438 K€ en 2010 ;
- 332 198 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 310 024 K€ en 2010;
- 698 635 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 265 853 K€ en 2010.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	229 724		135 964	-113 980	251 708
dont dépréciations collectives	54 289		35 272	-43 268	46 293
dont sectorielle	8 724		29 182	-13 018	24 888
Actifs disponibles à la vente	4 026		1 513	-2 206	3 333
			0	0	
Autres actifs financiers	1 391		73	-976	488
Total des dépréciations des actifs financiers	235 141	0	137 550	-117 162	255 529

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2010
Créances sur la clientèle	214 143		140 071	-124 490	229 724
dont dépréciations collectives	52 749		5 680	-4 140	54 289
dont sectorielle	5 603		3 637	-516	8 724
Actifs disponibles à la vente	2 298		2 137	-409	4 026
Autres actifs financiers	1 143		248		1 391
Total des dépréciations des actifs financiers	217 584	0	142 456	-124 899	235 141

6.7. Exposition au risque souverain

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'est pas exposé au risque souverain de la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et l'Irlande.

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 991	7 215
dont comptes ordinaires créditeurs	5 102	2 531
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	6 991	7 215
Dettes rattachées		22
Total	6 991	7 237
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	9	39 940
Comptes et avances à terme	4 093 605	3 779 953
Sous-total (1)	4 093 614	3 819 893
Dettes rattachées		11 461
Total	4 093 614	3 831 354
Valeur au bilan	4 100 605	3 838 591

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	1 839 876	1 767 480
Comptes d'épargne à régime spécial	25 220	25 134
Autres dettes envers la clientèle	780 325	552 486
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total (1)	2 645 421	2 345 100
Dettes rattachées		16 386
Valeur au bilan	2 645 421	2 361 486

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	64 221	46 756
Total	64 221	46 756
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	64 221	46 756

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	265 434	380 060
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		25
Total (1)	265 434	380 085
Dettes rattachées		886
Valeur au bilan	265 434	380 971
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	25 254	30 005
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	25 254	30 005
Dettes rattachées		402
Valeur au bilan	25 254	30 407

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	7 166	16 272
Impôts différés	37 595	32 418
Total actifs d'impôts courants et différés	44 761	48 690
Impôts courants		27 988
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	0	27 988

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	37 399	0	34 257	0
Charges à payer non déductibles	681		952	
Provisions pour risques et charges non déductibles	30 391		26 393	
Autres différences temporaires	6 327		6 912	
Impôts différés / Réserves latentes	609	756	221	-6 242
Actifs disponibles à la vente	268	756	127	-6 269
Couvertures de Flux de Trésorerie	341		94	27
Gains et pertes / Ecarts actuariels				
Impôts différés / Résultat	343		27 205	35 507
Effet des compensations	-756	-756	-29 265	-29 265
Total impôts différés	37 595	0	32 418	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	53 192	38 755
Comptes de stocks et emplois divers	56	55
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	52 153	38 625
Comptes de règlements	983	75
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	99 548	66 089
Comptes d'encaissement et de transfert	65 862	39 908
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	30 494	23 610
Charges constatées d'avance	613	672
Autres comptes de régularisation	2 578	1 898
Valeur nette au bilan	152 740	104 844

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	40 556	40 583
Comptes de règlements	33	655
Créditeurs divers	32 389	28 184
Versement restant à effectuer sur titres	8 134	11 744
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	71 209	58 903
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	1 394	193
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	40 226	30 776
Charges à payer	28 482	26 546
Autres comptes de régularisation	1 107	1 388
Valeur au bilan	111 765	99 486

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2011
Valeur brute	5 153				5 153
Amortissements et dépréciations	-1 870		-114		-1 984
Valeur nette au bilan	3 283	0	-114	0	3 169

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2010
Valeur brute	5 006		78	-17	5 153
Amortissements et dépréciations	-1 769		-118	17	-1 870
Valeur nette au bilan	3 237	0	-40	0	3 283

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 3 169 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 283 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	116 003		7 155	-1 776			121 382
Amortissements et dépréciations (1)	-76 627		-5 322	1 431			-80 518
Valeur nette au bilan	39 376	0	1 833	-345	0	0	40 864
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 712		76	-260			12 528
Amortissements et dépréciations	-8 646		-48	30			-8 664
Valeur nette au bilan	4066	0	28	-230	0	0	3864

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	113 067		5 619	-2 578		-105	116 003
Amortissements et dépréciations	-73 527		-5 488	2 388			-76 627
Valeur nette au bilan	39 540	0	131	-190	0	-105	39 376
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 540		324	-152			12 712
Amortissements et dépréciations	-8 422		-338	114			-8 646
Valeur nette au bilan	4118	0	-14	-38	0	0	4066

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	6 185	1 645		-1 276		6 554
Risques d'exécution des engagements par signature	9 803	7 327	-66	-8 210		8 854
Risques opérationnels	7 349	382	-382			7 349
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	784	1 194	-794	-259		925
Litiges divers	6 209	62	-1 595	-205		4 471
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	1 202	3 247	-2 683	-490	3 500	4 776
Total	31 532	13 857	-5 520	-10 440	3 500	32 929

(1) Dont 925 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	7 300		1 668		-2 783	6 185
Risques d'exécution des engagements par signature	2 567		18 769		-11 532	9 803
Risques opérationnels	8 128		2 199	-1 101	-1 877	7 349
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	733		874	-823		784
Litiges divers	5 417		1 967	-533	-642	6 209
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	1 386		682	-663	-203	1 202
Total	25 531	0	26 159	-3 120	-17 037	31 532

(1) Dont 784 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	40 487	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	691 008	681 310
Ancienneté de plus de 10 ans	311 638	334 740
Total plans d'épargne-logement	1 043 133	1 016 050
Total comptes épargne-logement	152 859	158 345
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 195 992	1 174 395

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	8 917	12 062
Comptes épargne-logement :	31 323	36 070
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	40 240	48 132

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 491	657
Ancienneté de plus de 10 ans	4 336	4 751
Total plans d'épargne-logement	5 827	5 408
Total comptes épargne-logement	727	777
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 554	6 185

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	5 408	1 541	1 122	5 827
Comptes épargne-logement :	777	104	154	727
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 185	1 645	1 276	6 554

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres Annulés	Nombre de titres au 31/12/2011
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 481 617		1 461 686
Dont part du Public	1 435 352		1 404 188
Dont part Crédit Agricole S.A.	0		
Dont part Auto-détenue	46 265	-19 931	57 498
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 165 535		1 165 535
Dont part du Public	0		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 165 535		1 165 535
Parts sociales	1 999 601		1 999 601
Dont 45 Caisses Locales	1 999 510		1 999 510
Dont 18 administrateurs de la CR	90		90
Dont Crédit Agricole S.A.	1		1
TOTAL	4 646 753	-19 931	4 626 822

La valeur nominale des titres est de 16,00 € et le montant total du capital est 74 029 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a proposé un dividende net par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) et par Certificat Coopératif d'Associé (CCA) de 3,80 euros et un taux d'intérêt de 3,45 % sur les parts sociales, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	CCI	CCA	Part Sociale
	Montant Net (k€)	Montant Net (k€)	Montant Net (k€)
2008	4 880	3 800	1 344
2009	5 105	3 974	1 216
2010	5 275	4 149	1 072
Prévu 2011	5 554	4 429	1 103

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 355 K€ en 2011 correspondant aux dividendes CCI-CCA et intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires des Caisses Locales.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 28 Mars 2012

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 58 720 649,41 euros : »

Résultat des comptes individuels (exercice 2011) :	58 720 649,41 €
Résultat distribué :	11 087 219,55 €
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (3,45 %)</i>	1 103 779,75 €
<i>Dividende CCI (3,80 €)</i>	5 554 406,80 €
<i>Dividende CCA (3,80 €)</i>	4 429 033,00 €
Résultat conservé :	47 633 429,86 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	35 725 072,39 €
<i>Autres réserves</i>	11 908 357,47 €

Pour les Caisses Locales, l'affectation du résultat 2011 (en euros) est la suivante :

Résultat des comptes individuels (exercice 2011) :	3 850 791,62 €
Résultat distribué :	3 336 143,00 €
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (3,10 %)</i>	3 336 143,00 €
Résultat conservé :	514 648,62 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	385 986,45 €
<i>Autres réserves</i>	128 662,17 €

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	76 033					76 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	339	204	9 586	41 526		51 655
Instruments dérivés de couverture			14 647	23 953		38 600
Actifs financiers disponibles à la vente	34 149	56 489	66 703	79 513	475 847	712 701
Prêts et créances sur les établissements de crédit	64 801	106 792	423 001	192 248		786 842
Prêts et créances sur la clientèle	299 834	743 785	1 946 242	3 246 043	7 536	6 243 440
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					112 557	112 557
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	315	295	28 054	35 556		64 220
Total actifs financiers par échéance	475 471	907 565	2 488 233	3 618 839	595 940	8 086 048
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 137		4 294	7 487	108	14 026
Instruments dérivés de couverture	4	857	36 421	100 927		138 209
Dettes envers les établissements de crédit	795 815	1 202 547	1 038 360	1 063 883		4 100 605
Dettes envers la clientèle	2 137 490	42 386	401 768	63 776		2 645 420
Dettes représentées par un titre	146 123	109 038	10 270	3		265 434
Dettes subordonnées	0	250	10 000	15 004		25 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33 970	33 970
Total passifs financiers par échéance	3 081 569	1 355 078	1 501 113	1 251 080	34 078	7 222 918

(en milliers d'euros)	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	69 972					69 972
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 407	3 664	3 737		9 808
Instruments dérivés de couverture		28	6 748	20 304		27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	1 160	36 191	91 521	140 506	475 094	744 472
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 777	109 423	403 551	69 715		628 466
Prêts et créances sur la clientèle	466 876	710 576	1 876 541	2 960 541		6 014 534
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					38 894	38 894
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 425	4 434	6 615	33 282		46 756
Total actifs financiers par échéance	586 210	863 059	2 388 640	3 228 085	513 988	7 579 982
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1	3 798	1 340		5 139
Instruments dérivés de couverture	1 265	2 304	12 659	44 222		60 450
Dettes envers les établissements de crédit	775 174	1 000 070	1 059 417	1 003 930		3 838 591
Dettes envers la clientèle	1 843 836	44 270	440 709	32 671		2 361 486
Dettes représentées par un titre	148 463	227 158	5 350			380 971
Dettes subordonnées		5 151		25 256		30 407
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					20 292	20 292
Total passifs financiers par échéance	2 768 738	1 278 954	1 521 933	1 107 419	20 292	6 697 336

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé"

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	40 738	37 708
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 566	4 149
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 175	1 684
Autres charges sociales	16 492	14 934
Intéressement et participation	8 006	7 994
Impôts et taxes sur rémunération	6 583	5 572
Total charges de personnel	78 560	72 041

(1) Dont médaille du travail pour 925 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 784 milliers d'euros au 31/12/2010

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	1 249	1 201
Etranger		
Total	1 249	1 201

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/n-1	14 576	13 549
	Coût des services rendus sur la période	1 445	1 365
	Coût financier	586	707
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Prestations versées (obligatoire)	-724	-894
	Variation de périmètre	15	
	(Gains) / pertes actuariels	-541	-151
	Dettes actuarielles au 31/12/n	15 357	14 576

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 446	1 365
	Coût financier	586	707
	Rendement attendu des actifs	-565	-512
	Amortissement du coût des services passés	16	20
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 483

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	14 380	13 351
	Rendement attendu des actifs	565	512
	Gains / (pertes) actuariels	616	-184
	Cotisations payées par l'employeur	1 075	1 595
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Variation de périmètre	15	
	Prestations payées par le fonds	-724	-894
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	15 927

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	Dettes actuarielles fin de période	15 357	14 575
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-180	196
	Impact de la limitation d'actifs	15 537	14 379
	Juste valeur des actifs-fin de période	15 927	14 380
	Position nette (passif) / actif fin de période	-750	-1

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-1157	33
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-1157	33
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-965	192

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	4,97%	3,82%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,78%	3,78%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,80%	3,78%
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,07%	3,07%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2011 et sont relatives aux médailles du travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi constituent des avantages à long terme (cf note 7.4).

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'exercice 2011, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 180 K€ et le montant global des rémunérations de toutes natures alloués aux membres de la Direction de la société s'est élevé à 1 496 K€.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2011 à 9,7 M€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties **Engagements donnés et reçus**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	1 473 321	934 921
Engagements de financement	1 031 259	738 201
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	170 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	861 259	738 201
Ouverture de crédits confirmés	520 847	513 532
- Ouverture de crédits documentaires	3 763	5 364
- Autres ouvertures de crédits confirmés	517 084	508 168
Autres engagements en faveur de la clientèle	340 412	224 669
Engagements de garantie	442 062	196 720
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	240 930	6 843
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	240 930	6 843
. Engagements d'ordre de la clientèle	201 132	189 877
Cautions immobilières	69 166	79 881
Garanties financières	70 209	33 645
Autres garanties d'ordre de la clientèle	61 757	76 351
Engagements reçus	2 384 090	2 137 181
Engagements de financement	300 152	250 133
. Engagements reçus d'établissements de crédit	300 152	250 133
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 083 938	1 887 048
. Engagements reçus d'établissements de crédit	277 071	279 245
. Engagements reçus de la clientèle	1 806 867	1 607 803
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	217 938	196 495
Autres garanties reçues	1 588 929	1 411 308

Le montant de la garantie « switch » s'élève à 232 442 K€.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 5 M€ au 31/12/2011 contre 1,2 M€ au 31/12/2010, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 .

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	786 843	786 843	628 466	628 466
Prêts et créances sur la clientèle	6 243 441	5 877 744	6 014 534	5 775 482
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64 221	64 221	46 756	47 245
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 100 605	4 143 578	3 838 591	3 866 578
Dettes envers la clientèle	2 645 421	2 645 421	2 361 486	2 361 486
Dettes représentées par un titre	265 434	265 434	380 971	380 971
Dettes subordonnées	25 254	25 254	30 407	30 407

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 094	325	5 769	0
Titres détenus à des fins de transaction	325	325	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	325	325		
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5769		5769	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	45 561	45 561	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 561	45 561	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	45 349	45 349		
Obligations et autres titres à revenu fixe	212	212		
Actifs financiers disponibles à la vente	712 698	304 131	408 567	0
Effets publics et valeurs assimilées	10 692	10 692		
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 922	270 918	77 004	
Actions et autres titres à revenu variable	354 084	22 521	331 563	
Instruments dérivés de couverture	38 600		38 600	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	802953	350017	452936	0

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 808	0	9 808	0
Titres détenus à des fins de transaction	660	0	660	0
Actions et autres titres à revenu variable	660		660	
Instruments dérivés	9 148		9 148	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	744 472	294 557	449 915	0
Effets publics et valeurs assimilées	12 362	12 362		
Obligations et autres titres à revenu fixe	392 130	282 195	109 935	
Actions et autres titres à revenu variable	339 980		339 980	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	27 080		27 080	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	781 360	294 557	486 803	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 026	0	14 026	0
Instruments dérivés	14 026		14 026	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	138 208		138 208	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	152 234	0	152 234	0

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 139	0	5 139	0
Instruments dérivés	5 139		5 139	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	60 450		60 450	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	65 589	0	65 589	0

- **Changements de modèles de valorisation**

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours de l'exercice 2011.

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a valorisé aucun instrument financier selon le modèle de niveau 3 au 31 décembre 2011.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Sociétés	Pays	Méthode cons	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Caisse Régionale Toulouse 31	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Force Toulouse Diversifié	France	Globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne institutionnel	France	Globale	99,74%	99,74%	99,74%	99,74%
Toulouse 31 Court Terme	France	Globale	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Toulouse 31 Obligations	France	Globale	99,98%	99,97%	99,98%	99,97%

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P. 45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie –
Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris-La Défense, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes



SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Pierre Hurstel

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 RCS TOULOUSE
Exercice Social : 1er janvier au 31 décembre 2011

***DECLARATION DES PERSONNES
RESPONSABLES***

Déclaration des personnes responsables

Je soussigné, Monsieur Yvon MALARD , Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2012

Le Directeur Général

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 RCS TOULOUSE
Exercice Social : 1er janvier au 31 décembre 2011

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2011

ETATS FINANCIERS

I – BILAN ET HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

II – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

III – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- 1.1 – Cadre juridique et financier
- 1.2 – Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole
- 1.3 – Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011
- 1.4 – Evénements postérieurs à l'exercice 2011

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1 – Créances et engagements par signature
- 2.2 – Portefeuille-Titres
- 2.3 – Immobilisations
- 2.4 – Dettes envers les établissements de crédits et la clientèle
- 2.5 – Dettes représentées par un titre
- 2.6 – Provisions
- 2.7 – Provisions pour risques sur GIE d'investissement
- 2.8 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)
- 2.9 – Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels
- 2.10 – Opérations en devises
- 2.11 – Engagements hors-bilan
- 2.12 – Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement
- 2.13 – Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi
- 2.14 – Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise
- 2.15 – Charges et produits exceptionnels
- 2.16 – Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

NOTE 3 – RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE

- 3.1 – Opérations avec la clientèle par agents économiques

NOTE 4 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

- 4.1 – Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable
- 4.2 – Effets publics, obligations et titres à revenus fixe : analyse par durée résiduelle
- 4.3 – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

NOTE 5 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

- 5.1 – Valeur estimative des titres de participations et de filiales

NOTE 6 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 7 – ACTIONS PROPRES

NOTE 8 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

NOTE 9 – DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

NOTE 11 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

- 11.1 – Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

NOTE 12 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

NOTE 13 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

NOTE 14 – PROVISIONS

- 14.1 – Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

NOTE 15 – DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

NOTE 16 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

NOTE 17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

NOTE 18 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

NOTE 19 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

NOTE 20 – OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

NOTE 21 – OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS-BILAN

NOTE 22 – OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

NOTE 23 – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

23.1 – Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

23.2 – Instruments financiers à terme : juste valeur

23.3 – Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêts

NOTE 24 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

NOTE 25 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 26 – PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

NOTE 27 – REVENUS DES TITRES

NOTE 28 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

28.1 – Prestation de services financiers

NOTE 29 – GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

NOTE 30 – GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

NOTE 31 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

NOTE 32 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

32.1 – Effectifs moyens

32.2 – Rémunération des dirigeants

NOTE 33 – COÛT DU RISQUE

NOTE 34 – RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 35 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

NOTE 36 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

NOTE 37 – PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOTE 38 – PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTE 39 – RÉSULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

I. - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31.12.2011	31.12.2010
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES			
- Caisses, Banques Centrales		76 034	69 911
- Effets publics et valeurs assimilées	4	40 140	10 074
- Créances sur les établissements de crédit	3	6 801	7 380
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	768 732	615 482
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3, 8	6 288 506	6 007 814
OPÉRATIONS SUR TITRES	4, 8		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		100 440	107 461
- Actions et autres titres à revenu variable		323 896	329 016
VALEURS IMMOBILISÉES			
- Participations et autres titres détenus à long terme	5, 6, 8	342 670	374 747
- Parts dans les entreprises liées	5, 6	12 064	7 664
- Immobilisations incorporelles	6	3 864	4 067
- Immobilisations corporelles	6	44 033	42 659
ACTIONS PROPRES	7, 17	2 903	2 572
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS			
- Autres actifs	8	60 899	56 878
- Comptes de régularisation	8	107 422	72 549
TOTAL DE L'ACTIF		8 178 404	7 708 274

(en milliers d'euros)

PASSIF	Note	31.12.2011	31.12.2010
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES			
- Dettes envers les établissements de crédit	10	4 926	7 238
OPERATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	4 097 185	3 836 596
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11	2 650 499	2 366 548
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	265 433	380 946
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS			
- Autres passifs	13	35 402	63 404
- Comptes de régularisation	13	88 530	74 501
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES			
- Provisions	14	104 109	94 544
- Dettes subordonnées	15, 19	115 501	117 576
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G)	16, 19	8 314	5 570
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	18, 19		
- Capital souscrit		74 029	74 348
- Primes d'émission		139 001	139 739
- Réserves		536 679	492 024
- Provisions réglementées et subventions d'investissement		75	89
- Résultat de l'exercice		58 721	55 151
TOTAL DU PASSIF		8 178 404	7 708 274

(en milliers d'euros)

HORS BILAN	31.12.2011	31.12.2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 031 259	738 201
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	442 062	196 720
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	300 152	250 133
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 083 937	1 887 049
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

AUTRES INFORMATIONS

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	26	288 543	281 664
Intérêts et charges assimilés	26	-164 319	-154 158
Revenus des titres à revenu variable	27	16 174	15 406
Commissions (Produits)	28	130 094	131 623
Commissions (Charges)	28	-17 314	-18 581
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	29	349	437
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	30	3 462	1 011
Autres produits d'exploitation bancaire	31	1 540	1 547
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-3 262	-3 914
PRODUIT NET BANCAIRE		255 267	255 035
Charges générales d'exploitation	32	-130 014	-122 091
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 384	-5 777
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		119 869	127 167
Coût du risque	33	-28 295	-38 677
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		91 574	88 490
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-2 475	-1 401
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		89 099	87 089
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-27 634	-31 938
Dotations/Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées		-2 744	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		58 721	55 151

III. - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 45 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes de Fonds dédiés consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25,08 % du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, certains comptes à terme, bons et assimilés, etc. ...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

Sur le dernier trimestre de l'année 2011, une coopération a été mise en place avec la Caisse régionale de Nord Midi Pyrénées sur les domaines de la gestion financière y compris back office et des affaires internationales.

1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2011

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 17,9 M€ au 31 décembre 2011 contre 17,6 M€ au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 90 K€.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions au 31.12.2011 s'élève à 46,3 M€ sur base collective et 24,9 M€ sur les filières.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l’Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d’origine. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n’a pas de montant significatif.

- Passage en perte

L’appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d’expert, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction du recouvrement, en fonction de la connaissance qu’elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l’intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d’information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d’acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d’acquisition coupon couru à l’achat inclus. La différence entre le prix d’acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opéré en 2011, des reclassements du portefeuille de Placement vers le portefeuille d'investissement pour un montant de 15,0 M€.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels (amortissement linéaire sur 1 à 3 ans), les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composants	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans
	Linéaire 5 à 10 ans
Agencement	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Provision pour risques sur GIE d'investissement

Au 31.12.2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente plus de provisions pour risques sur GIE d'investissements depuis 2010.

2.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision destinée pour partie à couvrir du risque opérationnel correspondant aux pertes potentielles et, pour une autre partie visant à couvrir une composante macroéconomique de dettes souveraines. Le stock de provision s'élève à 8,3 M€ à la fin de l'exercice 2011.

2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif. Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses

performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes en 2011.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	Durée résiduelle						31.12.2011	31.12.2010
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées		
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts à vue	4 898				4 898	0	4 898	2 555
Comptes et prêts à terme					0			
Prêts subordonnés et participatifs (1)				1 883	1 883	20	1 903	4 825
Total	4 898			1 883	6 781	20	6 801	7 380
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							6 801	7 380
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (2)								
Comptes ordinaires	9 850				9 850	20	9 870	9 734
Comptes et avances à terme	43 765	104 161	411 504	171 662	731 092	7 257	738 349	585 248
Prêts subordonnés				20 500	20 500	13	20 513	20 500
Total	53 615	104 161	411 504	192 162	761 442	7 290	768 732	615 482
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							768 731	615 482
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (3) (4)								
Créances commerciales	29 809	21			29 830	1 218	31 048	26 882
Autres concours à la clientèle	345 250	776 138	1 976 411	3 258 377	6 356 176	50 943	6 407 119	6 123 124
Comptes ordinaires débiteurs	30 650				30 650	95	30 745	24 400
Total	405 709	776 159	1 976 411	3 258 377	6 416 656	52 256	6 468 912	6 174 406
Dépréciations							-180 406	-166 592
VALEURS NETTES AU BILAN							6 288 506	6 007 814

(1) Cette rubrique comprend des prêts subordonnés accordés à SIAGI pour 106 K€ et Crédit Logement pour 1 777 K€.

(2) Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes ainsi que le prêt subordonné accordé à Crédit Agricole S.A. pour 20 500 K€

(3) Dont prêt subordonné accordé à SNC Courcelles pour 7 536 K€.

(4) Parmi les créances sur la clientèle, 782 899 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31.12.2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 17,9 millions d'euros.

3.1

Opérations avec la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)

Agents économiques	31.12.2011					31.12.2010				
	Encours brut	Dont Encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis
- Particuliers	3 298 508	38 354	16 633	27 009	16 428	3 056 134	30 630	12 832	20 638	11 006
- Agriculteurs	309 024	13 643	8 681	11 301	7 984	311 982	17 279	10 418	12 551	10 072
- Autres professionnels	1 187 919	91 756	58 463	78 909	54 839	1 204 373	89 341	50 971	75 149	49 503
- Sociétés Financières	89 737	1 837	1 078	1 617	1 078	82 483	2 244	993	1 634	993
- Entreprises	1 046 915	72 524	39 495	61 157	36 735	1 036 622	69 980	37 213	56 207	35 490
- Collectivités publiques	501 267					448 388				
- Autres agents économiques	35 542	438	386	413	386	34 424	438	245	413	245
TOTAL	6 468 912	218 552	124 736	180 406	117 450	6 174 406	209 912	112 672	166 592	107 309

NOTE 4 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	Transaction	Placement (2) (3)	Activité Portefeuille	Investissement (1)	31.12.2011	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées :		39 928			39 928	10 000
. dont surcote restant à amortir						
. dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		212			212	74
Dépréciations						
Valeur nette au bilan	0	40 140	0	0	40 140	10 074
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
. Emis par organismes publics					0	0
. Autres émetteurs		38 421		63 559	101 980	108 935
⇒ dont surcote restant à amortir		20		132	152	179
⇒ dont décote restant à amortir		596		1 911	2 507	1 799
Créances rattachées		611		642	1 253	1 655
Dépréciations		-2 165		-628	-2 793	-3 129
Valeurs nettes au bilan	0	36 867	0	63 573	100 440	107 461
Actions et autres titres à revenu variable	325	324 812			325 137	330 099
Dépréciations		-1 241			-1 241	-1 083
Valeurs nettes au bilan	325	323 571	0	63 573	323 896	329 016
VALEURS NETTES TOTALES AU BILAN	325	400 578	0	63 573	464 476	446 551
VALEURS ESTIMATIVES	325	423 787	0	61 271	485 383	479 817

La valeur nette des actions propres s'élève à 2 810 K€ au 31.12.2011 contre 2 563 K€ au 31.12.2010.

(1) Pas de titre d'investissement vendu avant l'échéance en 2011 et reclassement de 15 M€ du portefeuille Placement vers Investissement (titres dépréciés à hauteur de 562 K€ lors du reclassement, au 31 décembre 2011, la dotation complémentaire aurait été de 49 K€).

(2) La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 035 K€ au 31.12.2011, contre 34 419 K€ au 31.12.2010. Cette valeur estimative correspond au dernier cours de la bourse.

(3) Pas de transfert de titres de transaction en titres de placement pendant l'exercice 2011.

4.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31.12.2011				31.12.2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	75 316	39 928	70	115 314	78 896	10 000	0	88 896
Titres non cotés	26 665		(1) 325 066	351 731	30 040		330 099	360 139
Créances rattachées	1 252	212		1 464	1 655	74		1 729
Dépréciations	- 2793		- 1 240	- 4 033	- 3 130		- 1 083	- 4 213
VALEURS NETTES AU BILAN	100 440	40 140	323 896	464 476	107 461	10 074	329 016	446 551

(1) La totalité correspond à des OPCVM, OPCI et FCPR français de capitalisation.

La répartition de l'ensemble des OPCVM, par nature, est la suivante au 31 décembre 2011 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	115 677	119 680
OPCVM actions	0	0
OPCVM autres (1)	200 863	213 367
TOTAL	316 540	333 047

(1) hors partie non libérée FCPR et OPCI : 7 304 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 249 619 K€ avec une valeur estimative de 261 165 K€.

4.2 Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en Principal	Créances rattachées	31.12.2011	31.12.2010
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 052	40 396	59 534	101 982	1 252	103 234	110 591
Effets publics et valeurs assimilés			5 000	34 928	39 928	212	40 140	10 074
Dépréciations							- 2 794	- 3 130
VALEURS NETTES AU BILAN							140 580	117 535

4.3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Administrations et Banques Centrales	0	0
Etablissements de crédit	82 667	86 654
Sociétés financières	318 075	323 275
Entreprises et autre clientèle	23 594	26 549
VALEURS NETTES AU BILAN	424 336	436 478

NOTE 5 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

	Capital au 31.12.11	Capitaux propres autres que le Capital (dernier exercice clos connu)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus BRUTE	Valeurs comptables des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la CR à la société et non encore remboursés	PNB ou Chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Participation et autres titres détenus à long terme									
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
SAS RUE LA BOETIE	2 480 628	14 379 270	1,52	272 420	272 420	15 036	966 668	568 510	9 125
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 622	33 894	1,55	11 347	11 347	5 306	38 563	11 653	329
SAS SACAM INTERNATIONAL	807 036	- 28 484	1,68	15 144	10 631	0	17 327	- 28 179	
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	4 500	1,98	1 435	1 435	0	2 673	1 894	
SAS SACAM AVENIR	113 464	- 1 704	1,57	1 777	1 777	0	3	- 19	
SAS SACAM FIA-NET EUROPE	47 185		2,16	1 019	1 019	0			
SAS SACAM FIRECA	22 510	692	1,77	789	410	0	1	- 177	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	31 776	21 636	34,63	16 787	16 787	0	1 382	2 937	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	1 000		99,99	1 000	1 000	0			
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
- Titres de participations (1)				5 403	5 169	333			41
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME (2)					342 670				
Parts dans les entreprises liées									
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER (3)	9 553	266	100,00	9 786	9 786	210	1 168	208	
SCI JULES GUESDE (3)	152	119	99,90	152	152	1 870	485	119	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
Parts dans les entreprises liées (1) (3)				46	46	0			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (2)					12 064				

(1) Pas d'établissement de crédit ; (2) Hors sociétés civiles immobilières d'exploitation ; (3) Entités détenues à 100 % : Compagnie Pyrénéenne, Midi-Toulousain Immobilier, SCI Jules GUESDE.

5.1 Valeur estimative des titres de participations et de filiales

(en milliers d'euros)

	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Partis dans les entreprises liées				
. Titres non cotés	9 984	9 997	5 484	5 500
. Avances consolidables	2 080	2 080	2 180	2 180
Partis dans les entreprises liées	12 064	12 077	7 664	7 680
Titres de participation				
. Titres non cotés	324 915	321 954	310 382	310 403
. Avances consolidables	20 795	20 675	64 622	64 501
. Créances rattachées	83	83	91	91
. Dépréciations	- 5 247		- 2 472	
Titres de participation	340 546	342 712	372 623	374 995
Autres titres détenus à long terme				
. Titres non cotés	2 124	2 124	2 124	2 124
. Avances consolidables	0	0	0	0
. Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres détenus à long terme	2 124	2 124	2 124	2 124
TOTAL	354 734	356 913	382 411	384 799

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute totale est de 337 023 K€.

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Valeur à la fin de l'exercice
Partis dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	5 484	4 500		9 984
Avances consolidables	2 180		100	2 080
Titres de participation				
Valeurs brutes	310 382	15 173	640	324 915
Avances consolidables	447	6	0	453
Avances ou prêts destinés à capitalisation	64 175	9 204	53 037	20 342
Créances rattachées	91	83	91	83
Dépréciations	- 2 472	- 2 791	- 16	- 5 247
Autres titres détenus à long terme				
Avances consolidables	2 124			2 124
Créances rattachées	0			0
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	382 411	26 175	53 852	354 734
Immobilisations corporelles				
Valeurs brutes	121 155	7 157	1 777	126 535
Amortissements et dépréciations	- 78 496	- 5 437	- 1 431	- 82 502
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 659	1 720	346	44 033
Immobilisations incorporelles				
Valeurs brutes (1)	12 712	76	260	12 528
Amortissements et dépréciations	- 8 645	- 49	- 30	- 8 664
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 067	27	230	3 864

(1) Dont Droits au bail : 3 684 K€, Logiciels : 8 844 K€.

NOTE 7 ACTIONS PROPRES

	31.12.2011			31.12.2010
	Titres de transaction	Valeur immobilisées	Total	Total
Nombre	55 635	1 863	57 498	46 265
Valeurs comptables (en K€)	2 810	93	2 903	2 572
Valeurs de marché (en K€)	2 810	94	2 904	2 572

Valeur nominale de l'action : 16 €

Au cours de l'exercice 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé à l'annulation de 19 931 titres pour un montant en capital de 319 K€ et 739 K€ en prime d'émission

NOTE 8 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
AUTRES ACTIFS (1)	60 899	56 878
Instruments conditionnels achetés	1 516	1 835
Comptes de stocks et emplois divers	56	56
Comptes de règlement	52	75
Débiteurs divers	59 275	54 912
COMPTES DE RÉGULARISATION	107 422	72 549
Comptes d'encaissement et de transfert	65 342	39 908
Comptes d'ajustement et compte d'écart	1	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	613	672
Produits à recevoir sur engagements sur IFT	9 938	8 123
Autres produits à recevoir	30 526	23 637
Charges à répartir	135	157
Autres comptes de régularisation	867	51

(1) Les montants incluent les créances rattachées

NOTE 9 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres variations	31.12.2011
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur créances clientèle	166 592	71 510	56 203	- 1 494	1	180 406
Sur opérations sur titres	4 212	2 020	2 199		1	4 034
Valeurs immobilisées	2 708	2 791	117		- 1	5 381
Autres dépréciations	1 390	73	975			488
TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIF	174 902	76 394	59 494	- 1 494	1	190 309

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2011	31.12.2010
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts à vue	3 132				3 132	0	3 132	2 534
Comptes et emprunts à terme		1 777			1 777	17	1 794	4 704
VALEURS AU BILAN	3 132	1 777			4 909	17	4 926	7 238
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (1)								
Comptes ordinaires	3 568				3 568	12	3 580	45 197
Comptes et avances à terme	779 617	1 197 924	1 038 360	1 063 883	4 079 784	13 821	4 093 605	3 791 399
VALEURS AU BILAN	783 185	1 197 924	1 038 360	1 063 883	4 083 352	13 833	4 097 185	3 836 596

(1) Ce poste est essentiellement constitué d'avances accordées par CRÉDIT AGRICOLE S.A., nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	> 3 mois< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2011	31.12.2010
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 839 838				1 839 838	37	1 839 875	1 767 500
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	25 220				25 220		25 220	25 134
Autres dettes envers la clientèle à vue	7 501				7 501		7 501	6 694
Autres dettes envers la clientèle à terme	251 348	43 523	405 710	63 776	764 357	13 546	777 903	567 220
VALEURS AU BILAN	2 123 907	43 523	405 710	63 776	2 636 916	13 583	2 650 499	2 366 548

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
- Particuliers	1 387 540	1 289 706
- Agriculteurs	130 962	126 165
- Autres professionnels	217 611	193 332
- Sociétés financières	21 355	21 433
- Entreprises	801 312	657 102
- Collectivités publiques	5 163	4 911
- Autres agents économiques	86 556	73 899
TOTAL	2 650 499	2 366 548

**NOTE 12 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE
RÉSIDUELLE**

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en Principal	Dettes Rattachées	31.12.2011	31.12.2010
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse					0		0	0
Titres de créances négociables (1)	145 734	108 650	10 270		264 654	779	265 433	380 946
VALEURS AU BILAN	145 734	108 650	10 270		265 654	779	265 433	380 946

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale sont réputées être faites en France.

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
AUTRES PASSIFS (1)	35 402	63 404
- Instruments conditionnels vendus	0	0
- Comptes de règlement et de négociation	33	655
- Crédoiteurs divers	27 235	51 005
- Versements restant à effectuer sur titres	8 134	11 744
COMPTES DE RÉGULARISATION	88 530	74 501
- Comptes d'encaissement et de transfert	1 394	193
- Comptes d'ajustements et comptes d'écarts	0	0
- Produits constatés d'avance	40 225	30 775
- Charges à payer sur engagements sur IFT	18 510	16 976
- Autres charges à payer	28 301	26 378
- Autres comptes de régularisation	100	179

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autre variation (5)	31.12.2011
- Provision risque crédit base collective (1)	54 290	35 272	43 269		46 293
- Provision sectorielle filière (2)	8 724	29 181	13 018		24 887
- Engagements de retraite et assimilés	784	1 194	1 053		925
- Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	6 185	1 645	1 276		6 554
- Provision sur engagements hors bilan	9 803	7 327	8 276		8 854
- Litiges divers	6 209	62	1 800		4 471
- Autres risques	1 200	3 248	3 172	3 500	4 776
- Provisions pour risques opérationnels (4)	7 349	382	382		7 349
VALEURS AU BILAN	94 544	78 311	72 246	3 500	104 109

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Les provisions filières sont relatives aux secteurs Aéronautiques, Marchandes de Biens, Café hôtels Restaurants, Transports, Constructions, Agences immobilières, Automobile.

(3) Voir note 14.1 ci-après.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Comptabilisé au 31.12.2010 en charge à payer.

14.1 Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-001 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	40 487	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	691 008	681 310
Ancienneté de plus de 10 ans	311 638	334 740
Total plans d'épargne-logement	1 043 133	1 016 050
Total comptes épargne-logement	152 859	158 345
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 195 992	1 174 395

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :	8 917	12 062
Comptes épargne-logement :	31 323	36 070
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	40 240	48 132

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 491	657
Ancienneté de plus de 10 ans	4 336	4 751
Total plans d'épargne-logement	5 827	5 408
Total comptes épargne-logement	727	777
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 554	6 185

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement :	5 408	1 541	1 122	5 827
Comptes épargne-logement :	777	104	154	727
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 185	1 645	1 276	6 554

NOTE 15 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2011	31.12.2010
DETTES SUBORDONNÉES								
Dettes subordonnées à terme (taux fixe)			10 000	15 004	25 004	250	25 254	30 407
Comptes courants bloqués des Caisses locales (taux variable)				86 827	86 827	3 420	90 247	87 169
VALEURS AU BILAN			10 000	101 831	111 831	3 670	115 501	117 576

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 244 K€ contre 1 679 K€ au 31 décembre 2010.

NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Risques opérationnels	5 570	5 570
Autre F.R.B.G	2 744	0
VALEURS AU BILAN	8 314	5 570

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	14 575	13 549
Coût des services rendus sur la période	1 446	1 365
Coût financier	586	707
Cotisation employés	0	0
Modification, Réduction, et liquidations de régime	0	0
Transfert	15	0
Prestations versées	- 724	- 894
(Gains) / pertes actuariels	- 542	- 152
Dette actuarielle au 31 décembre	15 356	14 575

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Coût des services rendus	1 446	1 365
Coût financier	586	707
Rendement attendu des actifs	- 566	- 512
Amortissement du coût des services passés	16	20
Amortissement des gains/pertes actuariels	- 1 158	33
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	324	1 613

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	14 380	13 351
Rendement attendu des actifs	565	512
Gains / (pertes) actuariels	616	- 184
Cotisations payées par l'employeur	1 075	1 595
Modifications, Réductions, liquidations de régime	0	0
Transfert	15	0
Prestations payées par le fonds	- 724	- 894
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre 2011	15 927	14 380

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 3,80 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux moyen d'actualisation utilisé (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) est de 4,97 % pour les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et aux retraites des dirigeants,

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	CAPITAUX PROPRES				
	Capital (1) (2) (4)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (5)	Provisions réglementées	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	74 594	589 668	77	53 021	717 360
- Affectation du résultat social 2009		42 726		- 42 726	0
- Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2009				- 10 295	- 10 295
- Report à nouveau					
- Résultat de l'exercice 2010				55 151	55 151
- Programme de rachat pour annulation de CCI	- 246	- 631			- 877
- Autres variations			12		12
Solde au 31 décembre 2010	74 348	631 763	89	55 151	761 351
- Affectation du résultat social 2010		44 655		- 44 655	0
- Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2010				- 10 496	- 10 496
- Report à nouveau					
- Résultat de l'exercice 2011				58 721	58 721
- Programme de rachat pour annulation de CCI	- 319	- 738			- 1 057
- Autres variations			- 14		- 14
Solde au 31 décembre 2011	74 029	675 680	75	58 721	808 505

(1) La valeur nominale des titres composant le capital est de 16 Euros, soit en nombre de 4 626 822 titres contre 4 646 753 titres au 31.12.2010. Cette diminution de 19 931 titres correspond au programme de rachat pour annulation de CCI pour un montant nominal de 319 K€.

(2) Les droits de vote sont de 244 voix au 31 décembre 2011.

(3) Dont 45 667 K€ de primes d'émission de CCI, 91 728 K€ de prime d'émission de CCA et 1 605 K€ de primes et écarts de fusion.

(4) Au 31 décembre 2011, la valeur nominale des CCI propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 920 K€.

La valeur comptable figure au bilan pour 2 810 K€. Le montant des CCI propres achetés pendant l'exercice 2011 est de 2 036 K€, celui des ventes est de 1 352 K€.

(5) Ventilation des réserves au 31.12.11 : Réserve légale : 383 295 K€, Autres réserves : 153 384 K€ (Dont 132 K€ de réserves réglementées).

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	(en milliers d'euros)	
	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres	808 505	761 351
Fonds pour risques bancaires généraux	8 314	5 570
Dettes subordonnées	115 501	117 576
TOTAL DES FONDS PROPRES	932 320	884 497

NOTE 20 OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances		
- Compte courants débiteurs Caisses Locales	0	458
- Avance SAS Rue la Boétie	15 036	58 869
Dettes		
- Comptes courants créditeurs Caisses Locales	3 568	5 239
- Comptes courants bloqués Caisses Locales	86 827	84 132

Les transactions éligibles au règlement ANC 2010-04 correspondent à l'économie d'impôts comptabilisée, à hauteur de 902 K€, consécutive à la mise en place du groupe fiscal et au dispositif SWITCH précisé dans la note 1.2

NOTE 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Le montant global de la contre-valeur en euros s'élève à : 14 063 K€ tant à l'actif qu'au passif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de position de change significative et utilise principalement comme devise le Dollar US.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN

NOTE 22 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS DE CHANGE	31.12.2011		31.12.2010	
	à recevoir	A livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change à terme				
Devises	4 917	4 917	5 037	5 037
Euros	4 740	4 733	5 090	5 081
TOTAL	(1) 9 657	(2) 9 650	10 127	10 118

La ventilation par durée restant à courir au 31.12.2011 de l'ensemble des opérations à terme en devises non dénouées (1) + (2) est inférieure à 1 an.

NOTE 23 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

<i>TYPE D'OPÉRATION</i>	Opérations de Couverture	Opérations autres que de couverture	31.12.2011	31.12.2010
<u>OPÉRATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Swaps de taux d'intérêt	2 311 564	2 000	2 313 564	2 675 923
- FRA	0		0	0
<u>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	100 229		100 229	104 854
Vendus	0		0	0
TOTAL	2 411 793	2 000	2 413 793	2 780 777

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir (1)				
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
- Swaps de taux d'intérêt	210 833	1 011 300	1 091 431	2 313 564
- Caps, Floors, Collars	15 000	31 000	54 229	100 229
TOTAL	225 833	1 042 300	1 145 660	2 413 793

(1) Toutes les opérations sont effectuées de gré à gré.

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31.12.2011		31.12.2010	
	Total juste valeur (1)	Encours notionnel	Total juste valeur (1)	Encours notionnel
- F.R.A.	0	0	0	0
- Swaps de taux d'intérêt	- 106 478	2 313 564	- 34 076	2 675 923
- Swaps de devises	0	0	0	0
- Caps, Floors, Collars	- 561	100 229	78	104 854
- Contrat de dérivés de crédits	0	0	0	0
Total général	- 107 039	2 413 793	- 33 998	2 780 777

(1) Y compris coupon courus

23.3 Informations sur les swaps.

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)

Contrats d'échange de taux d'intérêts	Micro-Couverture	Macro-Couverture	Autre que de couverture	Total
Contrats d'échange de taux	394 759	1 916 805	2 000	2 313 564
Contrats assimilés (1)		100 229		100 229
Total général	394 759	2 017 034	2 000	2 413 793

(1) Il s'agit de contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF

NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 031 259	738 201
Engagements en faveur d'établissements de crédit	170 000	
Engagements en faveur de la clientèle	861 259	738 201
Ouvertures de crédits confirmés	520 847	513 532
- Ouverture de crédits documentaires	3 763	5 364
- Autres ouvertures de crédits confirmés	517 084	508 168
Autres engagements en faveur de la clientèle	340 412	224 669
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	442 062	196 720
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 488	6 843
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties (1)	232 442	
Engagement d'ordre de la clientèle	201 132	189 877
- Cautions immobilières	69 166	79 881
- Garanties financières	49 334	33 645
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	82 632	76 351
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	300 152	250 133
Engagements reçus d'établissements de crédit	300 152	250 133
Engagements reçus de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 083 937	1 887 049
Engagements reçus d'établissements de crédit	277 070	279 246
Engagements reçus de la clientèle	1 806 867	1 607 803
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	217 938	196 495
- Autres garanties reçues	1 588 929	1 411 308

(1) Au titre de la garantie switch : 232 442 K€ (Voir note 1.2 Mécanisme financier interne au Crédit Agricole).

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

- 1- De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
- 2- Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 1 % du nominal par année à courir pour un swap taux fixe/taux variable).

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire. Les contreparties non autorisées par Crédit Agricole S.A sont également exclues par la Caisse régionale.

D'une part, une limite globale interne de risque est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100 % des fonds propres de la Caisse régionale.

D'autre part, une limite individuelle de risque interbancaire est affectée à chaque contrepartie en fonction de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Cette limite est consommée en affectant les engagements prêts (pondérés en fonction de la durée de vie résiduelle), les OPCVM (pondérés à 25%) et les produits dérivés :

RATING	LIMITE INDIVIDUELLE INTERBANCAIRE
<i>AAA ou Aaa</i>	$10\% \times \text{FP}^{(*)} = 61,9 \text{ M€}$
<i>AA+ ou Aa1</i>	$9\% \times \text{FP}^{(*)} = 55,7 \text{ M€}$
<i>AA ou Aa2</i>	$7\% \times \text{FP}^{(*)} = 43,3 \text{ M€}$
<i>AA- ou Aa3</i>	$6\% \times \text{FP}^{(*)} = 37,1 \text{ M€}$
<i>A+ ou A1</i>	$5\% \times \text{FP}^{(*)} = 31,0 \text{ M€}$
<i>A ou A2</i>	$4\% \times \text{FP}^{(*)} = 24,8 \text{ M€}$
<i>A- ou A3</i>	$3\% \times \text{FP}^{(*)} = 18,6 \text{ M€}$
<i>< BBB⁺ ou Baa1</i>	<i>Pas de pré-autorisation</i>

(*) : Sur Fonds Propres Bâle 2 au 31/12/10 : 619 M€

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31.12.2011 sont les suivantes :

<i>RATING</i>	<i>RISQUE COMPENSE (EN M€)</i>	<i>RISQUE NON COMPENSE (EN M€)</i>
<i>AAA ou Aaa</i>		
<i>AA+ ou Aa1</i>		
<i>AA ou Aa2</i>		
<i>AA- ou Aa3</i>		
<i>A+ ou A1</i>	9,64	9,67
<i>A ou A2</i>		
<i>A- ou A3</i>	0,58	0,58
<i>< BBB⁺ ou Baa1</i>	0,12	0,12
SOUS-TOTAL	10,34	10,37
Groupe + Hors-Catégorie (Etat)	147,22	170,84
TOTAL	157,56	181,21

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	31.12.2011	31.12.2010
<i>Produits d'intérêts :</i>	288 543	281 664
sur opérations avec les établissements de crédit	7 985	6 400
sur opérations internes au Crédit Agricole	27 192	25 246
sur opérations avec la clientèle	247 505	242 141
sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 857	6 286
sur dettes représentées par des titres	4	4
produit net sur opération de macro-couverture	0	0
autres intérêts et produits assimilés	0	1 587
<i>Charges d'intérêts :</i>	164 319	154 158
sur opérations avec les établissements de crédit	7 506	6 797
sur opérations internes au Crédit Agricole	104 935	98 343
sur opérations avec la clientèle	32 128	28 915
sur obligations et autres titres à revenu fixe	454	888
Sur dettes représentées par des titres	4 032	3 217
charge nette sur opérations de macro-couverture	15 261	15 995
autres intérêts et charges assimilées	3	3
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	124 224	127 506

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	TITRES A REVENUS FIXES		TITRES A REVENUS VARIABLES	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			15 852	15 162
Actions propres			154	181
Titres de placement	3 371	3 456	168	63
Titres d'investissement	2 064	2 339		
Opérations diverses sur titres	426	495		
REVENUS DES TITRES	5 861	6 290	16 174	15 406

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

TYPE DE COMMISSIONS	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- sur opérations avec les Etablissements de crédit	524	2	522	250	2	248
- sur opérations internes au Crédit Agricole	29 027	8 473	20 554	31 507	8 071	23 436
- sur opérations avec la clientèle	25 891	238	25 653	27 243	189	27 054
- sur opérations de change	107		107	111		111
- sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	9	13	- 4		25	- 25
- sur prestations de services financiers (note 28.1)	74 133	8 186	65 947	70 986	8 959	62 027
- provisions pour risques sur commissions	403	402	1	1 527	1 335	192
TOTAL	130 094	17 314	112 780	131 624	18 581	113 043

28.1 Prestation de services financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	5 386	6 119
- Produits nets sur moyens de paiement	24 220	25 075
- Commissions d'assurance-vie et IARD	17 584	17 160
- Net des autres produits et charges de services financiers	18 757	13 673
PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	65 947	62 027

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Solde des opérations sur titres de transaction	- 256	- 8
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	218	379
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	387	66
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	349	437

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux dépréciations	- 1 692	- 916
Reprises de dépréciations	551	991
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 1 141	75
Plus-values de cession réalisées (1)	4 616	1 284
Moins-values de cession réalisées	- 13	- 4
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 603	1 280
Frais d'acquisition	0	- 344
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 462	1 011
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 462	1 011

(1) dont 1 973 K€ sur les fonds dédiés.

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
- Reprises de provisions pour risques et charges	651	382
- Autres produits d'exploitation bancaire	889	1 165
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 540	1 547
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
- Quote-part des opérations faites en commun	711	763
- Dotations aux provisions pour risques et charges	438	1 398
- Autres charges d'exploitation bancaire	2 113	1 753
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 262	3 914

NOTE 32 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	31.12.2011	31.12.2010
FRAIS DE PERSONNEL		
- Salaires et traitements	40 738	37 709
- Charges sociales :	22 075	20 800
<i>dont Charges de retraite</i>	5 583	5 866
- Intéressement	6 255	4 984
- Participation	1 751	3 009
- Impôts et taxes sur rémunérations	6 583	5 572
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	77 402	72 074
FRAIS ADMINISTRATIFS		
- Impôts et taxes	5 014	5 003
- Services Extérieurs	48 396	45 357
- Autres frais administratifs	- 798	- 343
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	52 612	50 017
VALEUR NETTE AU BILAN	130 014	122 091

32.1 Effectifs moyens

(Effectif moyen du personnel en activité, au prorata de l'activité)

CATÉGORIES DE PERSONNEL	NOMBRE 31.12.2011	NOMBRE 31.12.2010
Cadres	316	298
Non Cadres	933	903
TOTAL	1 249	1 201

32.2 Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2011, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 180 K€ et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 496 K€.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies

dont le montant du fond s'élevait au 31 décembre 2011 à 9,7 M€.

NOTE 33 COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- 135 759	- 152 934
Dépréciations de créances douteuses	- 63 844	- 122 553
Autres provisions et dépréciations	- 71 915	- 30 381
REPRISE DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	116 915	127 349
Reprise de dépréciations de créances douteuses (1)	49 503	109 737
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	67 412	17 612
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- 18 844	- 25 585
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non dépréciées (3)	- 296	- 181
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables dépréciées (4)	- 9 818	- 13 256
Décote sur prêts restructurés	- 29	- 24
Récupérations sur créances amorties	692	369
COÛT DU RISQUE	- 28 295	- 38 677

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 610 K€.

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 3 208 K€.

(2) Utilisées pour 1 660 K€, reprises pour 64 776 K€.

(3) Dont 18 K€ sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 6 610 K€ sur les créances douteuses compromises.

NOTE 34 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations :		
- Sur titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 2 791	- 1 818
Reprises de dépréciations		
- Sur titres d'investissement	23	14
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	16	281
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement	23	14
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 2 775	- 1 537
Plus-values de cession réalisées		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Moins-values de cession réalisées		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 19	0
- Sur Créances liées à des Titres de Participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cession		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 19	0
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	- 2 771	- 1 523
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	602	352
- Moins-values de cession	- 306	- 230
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	296	122
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	- 2 475	- 1 401

AUTRES INFORMATIONS

**NOTE 35 INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES
ACTIVITÉS BANCAIRES**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

NOTE 36 AFFECTATION DU RÉSULTAT

	(en Euros)
BÉNÉFICE 2011 A AFFECTER	58 720 649,41
Dividendes nets aux CCI (3,80 € net par titre)	5 554 406,80
Dividendes nets aux CCA (3,80 € net par titre)	4 429 033,00
Intérêts aux parts sociales (Taux de 3,45 % net)	1 103 779,75
RÉSULTAT CONSERVÉ	47 633 429,86
Affectation aux réserves :	
- Réserve Légale	35 725 072,39
- Autres réserves	11 908 357,47

NOTE 37 PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

En milliers d'euros H.T.	ERNST & YOUNG	%	SYGNATURES	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes portant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011.	96,3	60	64,2	40
-				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes.			28,8	
total	96,3		93,0	

NOTE 38 PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, Place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

**NOTE 39 RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	74 594	74 594	74 594	74 348	74 029
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	225 123	221 872	241 987	255 035	255 267
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	113 470	107 364	125 606	132 944	125 253
Charge fiscale	28 982	16 590	26 399	31 938	27 634
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	54 197	50 724	53 021	55 151	58 721
Intérêts aux parts sociales	1 440	1 344	1 216	1 072	1 104
Dividendes des CCI et CCA	9 292	8 680	9 079	9 424	9 983
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	113,26	121,69	133,00	135,86	131,86
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	72,66	68,00	71,08	74,18	79,32
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	4,50	4,20	3,80	3,35	3,45
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	3,49	3,26	3,41	3,56	3,80
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	3,49	3,26	3,41	3,56	3,80
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 159	1 174	1 185	1 201	1 249
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	41 196	41 500	42 844	43 264	47 110
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	19 690	19 855	20 100	20 800	22 075

- (1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.
(2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.
(3) Y compris les contrats à durées déterminées.

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P. 45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie –
Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives..
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.



BANQUE ET ASSURANCES

Toulouse et Paris-La Défense, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Pierre Hurstel

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A

L'ASSEMBLEE GENERALE

AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et de la Filière Risques, du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 24/02/2012 et sera rendu public.

**I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives, tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.
- Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé de 8 administrateurs élus chaque année.
- Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.
- Participent au Comité de Direction, outre le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, 6 Directeurs.

•

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil s'est réuni 12 fois en 2011 (pas de réunion en août et 2 réunions en mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.
- Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse Régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales de Crédit agricole ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.
- Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Président du Comité d'Audit, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président et le Directeur Général.
- Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et, après avis du Comité d'audit, les candidats titulaires ou suppléants.

Evaluation de la composition et des compétences du Conseil, suivi de l'assiduité

- La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulouse31.fr.
- Les administrateurs sont renouvelables par tiers chaque année.
- Les statuts prévoient une limite d'âge de 67 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.
- Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2011, le taux moyen d'assiduité était proche de 96,3 %).

Conventions « réglementées »

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse Régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.

- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliqué ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4 200 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du conseil d'administration de la Caisse régionale en date du 30/09/2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- la convention collective des cadres dirigeants actuellement en vigueur et, enfin
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction sur leur rémunération fixe et, le cas échéant, sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses Régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, conformément aux accords collectifs (révisés en 2011), entre 0% et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Toulouse 31 en 2011 est de 271 771 € au titre de la rémunération fixe et de 107 836 € au titre de la rémunération

variable. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général en tant que cadre de direction.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation et, par voie de conséquence, l'ancienneté requise dans le statut de cadre de direction passe de 15 à 17 ans. Ces modifications seront effectives pour tous les cadres de direction au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Président : M.r Gérard CAZALS	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<i>4 050 € par mois</i>	<i>4 200 € par mois</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Directeur Général : Mr Yvon MALARD	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<i>243 319 €</i>	<i>271 771 €</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice (1)	<i>89 217 €</i>	<i>107 836 €</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Logement et véhicule de</i>	<i>Logement et véhicule de</i>

	<i>fonction</i>	<i>fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président - Nom : Gérard CAZALS - Date début Mandat 23 novembre 1999 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 30 mars 2010		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général Nom : Yvon MALARD Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 1 ^{er} mai 2008	Oui		Oui			Non		Non

(1) précisions apportées dans le texte

2. PRESENTATION DES COMITES D'AUDIT ET DES PRETS

Les comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

2-1 Comité d'Audit : lors de sa séance du 24 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement du Comité d'Audit existant, la constitution d'un Comité d'Audit conforme aux nouveaux textes réglementaires et en particulier l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes.

Considérant que l'ensemble des Administrateurs satisfait au critère d'indépendance posé par l'ordonnance, le Conseil a désigné en son sein les 4 membres du Comité d'Audit, dont un satisfaisant au critère de compétence également posé par l'ordonnance.

Le Comité s'est réuni aux dates ci-après, en 2011, avec pour ordre du jour :

Le 25 janvier 2011 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 2nd semestre 2011

3) Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur les comptes sociaux et la liasse IFRS

Le 22 mars 2011 :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| 1) Contrôle Périodique | Rapport annuel |
| 2) Risques et Contrôle Permanent | de contrôle interne |

Le 19 juillet 2011 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 1^{er} semestre 2011
- 3) Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur la liasse IFRS

Le 27 septembre 2011 :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| 1) Contrôle Périodique | Rapport semestriel |
| 2) Risques et Contrôle Permanent | de contrôle interne |

A l'issue des présentations effectuées le Comité d'Audit n'a émis aucune réserve sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur à la Caisse régionale.

2-2 Comité des prêts tous marchés :

Le Comité des prêts se réunit chaque semaine. Il est composé de 8 Administrateurs de la Caisse régionale et de 4 Présidents de Caisse locale, tous tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Directeur Général ou au Bureau du Conseil, après avis du Responsable des risques et du contrôle permanent, en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ce Comité y participent également.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil et du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions

hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1. ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Département Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 21 personnes au 31 décembre 2011, dont 2 personnes en mission de 1 an pour traiter la conformité du stock des dossiers clients et la prévention de la fraude interne.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale Toulouse 31 s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale Toulouse 31

- Corps de procédures actualisées en permanence.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;

- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Dans chaque Direction/Département de la Caisse régionale, un Correspondant de contrôle permanent est nommé. Ce sont ainsi 39 personnes qui assurent le relais sur place du Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et peuvent rapporter notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné, c'est le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02.

L'analyse des principes Groupe transmise en 2010 par CA SA via le guide d'autoévaluation a permis d'identifier :

- que l'intervention de la filière risques dans le processus d'élaboration de la stratégie de l'établissement est à renforcer dans les volets « détermination de la tolérance aux risques ».
- que la cartographie des risques est à compléter pour répondre au volet « identification et mesure de l'ensemble des risques ».

Des actions ont été menées en 2011 pour mieux appréhender de manière transversale et prospective l'évolution des risques.

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques, présidé par le Directeur Général, est composé de tous les Cadres de direction et des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 5 reprises en 2011.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne ainsi que la qualité de la surveillance et de la gestion des risques, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques et le suivi des risques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions, du contrôle permanent et du pilotage des risques.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis et validés par lui sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité d'Audit.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information sont en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

En 2011, ses réunions ont été consacrées au contrôle périodique, au contrôle permanent, aux travaux et au renouvellement des Commissaires aux Comptes (cf 2.1 pages 6-7).

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 a été présenté au Conseil d'Administration du 23 mars 2012 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration le 30 septembre 2011.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et Risques qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31 s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Toulouse 31 n'intègre pas de Filiale mais comprend les 45 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale (cf. liste nominative en annexe du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Toulouse 31 et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- les registres du Conseil d'Administration,
- les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Toulouse 31 met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2012.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Toulouse 31 est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale de Toulouse 31 a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Toulouse 31 ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Toulouse 31 mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché et de crédit.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Toulouse 31 assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctives décidées ;
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Toulouse 31 identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

b) Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Départements Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Département, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie).

c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des

opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale a poursuivi ses actions visant à renforcer le respect des normes professionnelles (tarification, mobilité bancaire,...), la protection de la clientèle, ainsi que l'application de la Directive MIF, notamment le respect de la réglementation en matière de vérification de la qualification des clients titulaires de compte titres et en matière de conseil en investissement.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a renforcé son dispositif de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, d'une part en continuant le plan de mise en conformité des dossiers clients et en renforçant les contrôles de conformité sur ces dossiers et, d'autre part, en menant des actions de formation auprès des personnels commerciaux et en actualisant les supports concernés. La prévention de la fraude a également été l'objet d'attentions particulières.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

d) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI du GIE EXA complète le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales) dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans de secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- Les « lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transversaux associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques ainsi que les filiales métier nationales concernées.

e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Finances et Opérations Bancaires de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement au Responsable de la Direction Finances et Opérations Bancaires.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré-2nd niveau) est assuré par une personne, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une cartographie des risques et des notes de cadrage du contrôle comptable et financier définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances et Opérations bancaires, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La piste d'audit repose également sur une cartographie des échanges de flux entre les applicatifs comptables.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Elle a par exemple mis en place le nouvel outil de consolidation des comptes du Groupe Crédit Agricole.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'informatique de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière.

En 2011, le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau a réalisé des contrôles thématiques sur la conformité de la comptabilisation des opérations relatives, d'une part à la paie et l'administration du personnel et, d'autre part, à l'épargne salariale proposée à la clientèle des entreprises.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- les contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- les contrôles de 2^{ème} degré-1^{er} niveau exercés par la Direction Finances et Opérations Bancaires. Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque



BANQUE ET ASSURANCES

Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du Contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Responsable des Risques et des Contrôles Permanents de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Il rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux d'évaluation et de structuration du contrôle permanent de l'information comptable et financière dans la caisse régionale.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration, ainsi qu'au Comité d'Audit de la Caisse régionale, les conclusions de leurs travaux.

f) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)

Le Département Inspection Générale/Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transversales).



BANQUE ET ASSURANCES

Les missions réalisées par le Département Audit Inspection de la Caisse régionale ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le Responsable du service Audit Inspection effectue les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Toulouse 31, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DE TOULOUSE 31

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ASPET	L'ensemble des Caisses Locales est domicilié au : 6, 7 Place Jeanne d'Arc 31 005 TOULOUSE
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIERES	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
LE FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
L'ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
BAGNERES DE LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGISCARD	
MONTREJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	



BANQUE ET ASSURANCES

SYGNATURES SA
8, Chemin de la terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
SA au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Toulouse, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A

ERNST & YOUNG Audit

Laure MULIN

Pierre HURSTEL